

PROJET-PILOTE (RAPPORT SYNTHÈSE 1996-2000)

GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE LES ESCOUMINS À LA RIVIÈRE BETSIAMITES

DFO - Library / MPO - Bibliothèque



12071564



QH
541.5
.W3
L341
2000



Fisheries & Oceans Canada
Ottawa Library

APR 18 2000

Pêches et Océans Canada
Ottawa Bibliothèque

PROJET-PILOTE DE GESTION
INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE LES ESCOUMINS
À LA RIVIÈRE BETSIAMITES
- RAPPORT SYNTHÈSE 1996-2000 -

Rapport préparé par

Richard Lalumière
et
Jean Morisset

SEPTEMBRE 2000

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Pêches et Océans Canada

Responsables délégués

: Daniel Le Sauteur
Jean Morisset

Groupe conseil Génivar inc.

Chargé de projet

: Richard Lalumière

Cartographie

: Johanne Boulanger

Traitement de texte

: Michelle Métivier

Comité côtier

Croisière du Grand Héron

: Yvon Bélanger

Comité de développement de la Baie Verte

: Rachel St-Louis

Centre d'interprétation des marais salés

: Francis Laurencelle

Pêcheur commercial

: Pierre Léonard

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

: Rachel Racine

Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

: Danielle Simard

Centre local de développement Haute-Côte-Nord

: Anne Scallon

Maire de Sainte-Anne-de-Portneuf et

préfet de la MRC Haute-Côte-Nord

: Jean-Marie Delaunay

Urbaniste de la MRC Haute-Côte-Nord

: Yves Gendron

Agent de gestion du conseil de bande d'Essipit

: Dider Ross

Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent

: Nadia Ménard

Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf

(agente de développement)

: Marie-Laure Pilette

Pêches et Océans Canada

: Jean Morisset

Référence à citer :

LALUMIÈRE, Richard et Jean MORISSET. 2000. *Projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites. Rapport synthèse 1996-2000.* Rapport conjoint du Groupe conseil Génivar, Québec, de la Division de la gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada, Sept-Îles et du comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, Les Escoumins. 25 p. + annexes.

TABLE DES MATIÈRES

Page

ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	iii
LISTE DES ANNEXES.....	iii
1. CADRE ET OBJECTIFS.....	1
2. ZONE CÔTIÈRE LES ESCOUMINS À LA RIVIÈRE BETSIAMITES.....	3
3. LE DÉROULEMENT DU PROJET-PILOTE	5
3.1 Première phase.....	5
3.2 Seconde phase.....	6
3.2.1 Formation du comité côtier.....	6
3.2.2 Découpage de la zone côtière.....	7
3.2.3 Activités, préoccupations et ordre de priorité	9
3.2.4 Carte synthèse.....	10
3.3 Troisième phase.....	10
3.3.1 Énoncés de vision et objectifs du plan d'action	11
3.3.2 Plan d'action	12
3.4 Quatrième phase.....	13
4. CONCLUSION.....	24
5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	25

LISTE DES TABLEAUX

	Page
TABLEAU 1. Les quatre phases du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.....	5
TABLEAU 2. Considérations pour faciliter l'établissement d'un ordre de priorité des unités de gestion de la zone côtière Les Escoumins à la Betsiamites.....	8
TABLEAU 3. Objectifs spécifiques visés par la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.....	12
TABLEAU 4. Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	14

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. Zone d'étude du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.	4
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1. Cartes thématiques de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	
ANNEXE 2. Composition du comité côtier lors des phases II, III et IV du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	
ANNEXE 3. Carte synthèse. Projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites	
ANNEXE 4. Liste des partenaires potentiels pour la mise en oeuvre du plan d'action	

1. CADRE ET OBJECTIFS

La Loi sur les océans confère au ministère des Pêches et des Océans (MPO) la responsabilité de diriger et de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée pour toutes les activités ou mesures qui s'exercent ou qui ont un effet sur les zones côtières du Canada.

Comme la gestion intégrée représente une nouvelle façon de gérer les activités océaniques, le MPO a entrepris une série d'études visant « l'apprentissage par l'expérience ». Le projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites compte parmi une série de tels projets qui permettront au MPO d'acquérir des enseignements utiles relatifs à la gestion intégrée des zones côtières du Canada (voir l'encadré).

C'est depuis 1996 que la Division de la gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et des Océans (MPO) a entrepris le projet-pilote relatif à la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) comprise entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites sur la Haute-Côte-Nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

Même si la gestion intégrée peut se faire à diverses échelles, le MPO a misé sur l'approche communautaire pour le projet-pilote de façon à ce qu'elle se fasse par et pour les gens du milieu. Ses objectifs spécifiques sont d'ailleurs d'élaborer une approche de GIZC reposant sur la prise en charge par le milieu et d'éprouver une méthode simple et efficace permettant la pleine participation des intervenants locaux.

Ce rapport présente une synthèse de ce projet-pilote. Son contenu est livré dans deux sections distinctes qui traitent, respectivement, des limites de la zone côtière et de la démarche suivie pour produire un plan d'action en appui à la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Bestiamites. Il s'inspire des documents d'étape déjà produits dans le cadre du projet-pilote (Lalumière, 1997 et Lalumière et Morisset, 1998; 1999).

La gestion intégrée de la zone côtière

La gestion intégrée de la zone côtière est un processus permanent de planification qui permet aux intervenants d'une zone côtière et aux législateurs d'élaborer la meilleure combinaison possible de mesures de conservation, d'utilisation durable des ressources et de développement économique pour la zone côtière.

Dans le concept de gestion intégrée, la notion d'intégration veut dire bien des choses, dont :

- l'intégration de tous les intervenants de la zone côtière et des décideurs (législateurs) dans un processus commun de planification;
- l'intégration de tous les secteurs d'activités à l'intérieur d'un processus commun de planification;
- l'intégration des toutes les valeurs (économiques, environnementales, sociales, historiques, culturelles et spirituelles) dans la phase de décision;
- l'intégration de toutes les formes de connaissance (scientifique, traditionnelle, locale);
- l'intégration de tous les outils législatifs pour une gestion globale de la zone côtière;
- et l'intégration des efforts de tous et chacun dans la mise en application des décisions de gestion et de leur suivi.

(Adaptée de Pêches et Océans Canada, 1997)

2. ZONE CÔTIÈRE LES ESCOUMINS À LA RIVIÈRE BETSIAMITES

La zone d'étude couvre environ 85 km de la Haute-Côte-Nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites (Figure 1). Cette zone côtière est située à l'intérieur de la municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord et couvre la totalité de la façade maritime des municipalités des Escoumins, de Longue-Rive (Sault-au-Mouton – Saint-Paul-du-Nord), de Sainte-Anne-de-Portneuf, de Forestville et de Colombier, ainsi que de la réserve amérindienne d'Essipit, située à l'intérieur des limites municipales des Escoumins.

Cette zone côtière a été choisie pour diverses raisons :

- elle n'est pas dominée par une activité côtière prépondérante, comme la pêche commerciale. Au contraire, il y a multiplicité d'usages et d'intervenants;
- elle est bien connue des représentants de Pêches et Océans Canada, tant en ce qui concerne les habitats et les ressources que les principaux intervenants du milieu;
- le dynamisme et l'intérêt des gens du milieu;
- la proximité du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, où s'exerce déjà une gestion d'ensemble du territoire et dont les représentants ont démontré un intérêt à participer au projet-pilote;
- la présence d'une communauté autochtone (Essipit).

Vers l'intérieur des terres, la zone côtière retenue pour le projet-pilote comprend une bande de 2 à 3 kilomètres, alors que dans l'estuaire, elle s'étend à environ une dizaine de kilomètres au large. Ces limites « terre-mer » ont été fixées parce qu'elles comprennent la plupart des usages en rive qui exercent une influence sur les habitats et les ressources côtières, ainsi que les habitats et les aires de répartition et d'exploitation des principales ressources.

La partie ouest de la zone d'étude comprend une petite portion du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Cette inclusion est justifiée parce qu'elle est située à l'intérieur des limites municipales des Escoumins et qu'il s'y trouve deux quais constituant des accès majeurs à la zone côtière à l'étude. À l'est, la rivière Betsiamites est exclue de la zone côtière.

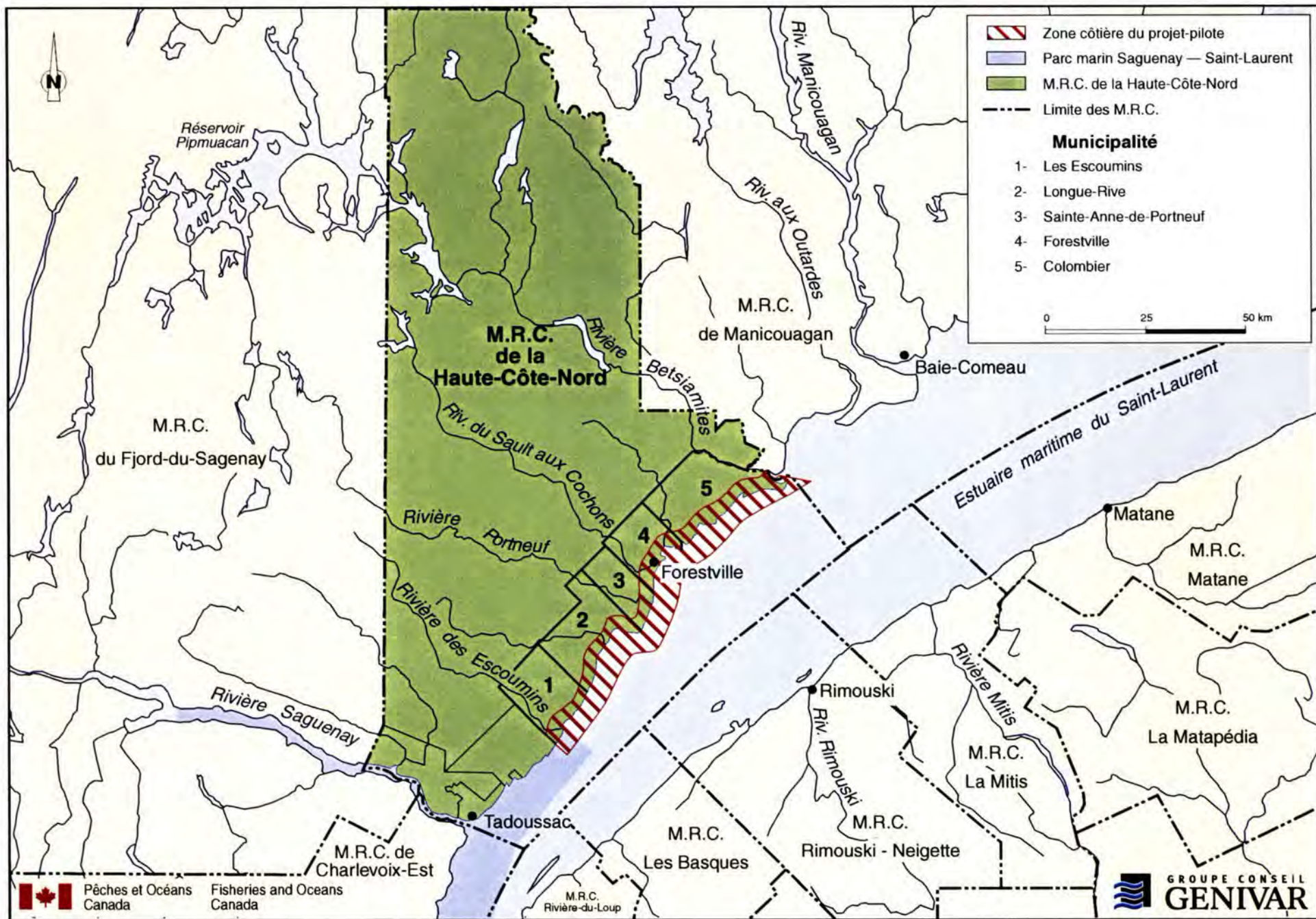


FIGURE 1. Zone d'étude du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

3. LE DÉROULEMENT DU PROJET-PILOTE

Le projet-pilote s'est déroulé en quatre phases, les trois premières étant complétées et la quatrième toujours en cours. Cette section résume les grandes lignes de chacune d'elles dont le contenu est également esquissé au tableau 1.

TABLEAU 1. Les quatre phases du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites

PREMIÈRE PHASE (1996-1997)

- sensibilisation du milieu au projet-pilote;
- identification des principaux acteurs;
- production des cartes thématiques;
- revue d'initiatives de gestion intégrée pour orienter la poursuite du projet.

SECONDE PHASE (quatre réunions de travail, 1997-1998)

- formation du comité côtier;
- découpage de la zone côtière en unités de gestion et valorisation;
- liste des activités et ordre de priorité;
- liste des préoccupations et ordre de priorité;
- carte synthèse.

TROISIÈME PHASE (huit réunions de travail, 1998-1999)

- élaboration d'un plan d'action.

QUATRIÈME PHASE (1999-...)

- mise en œuvre du plan d'action;
 - poursuite de la concertation du milieu pour la réalisation des actions, leur suivi et la révision périodique des orientations du plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière.
-

3.1 Première phase

En phase initiale, une campagne de sensibilisation du milieu au projet-pilote a été menée, laquelle a permis d'identifier les principaux acteurs de la zone côtière, d'amorcer avec eux une première réflexion sur la gestion intégrée et de produire une série de cartes thématiques devant servir comme outils de base en vue d'élaborer un plan d'action.

En effet, lors de la sensibilisation du milieu au projet, plusieurs intervenants ont formulé le souhait qu'une cartographie thématique soit réalisée de façon à obtenir une bonne connaissance des habitats, des ressources et de leur utilisation ainsi que des principaux usages en rive.

Trois séries de cartes d'inventaire (Annexe 1) à l'échelle 1 : 50 000 ont donc été produites, lesquelles illustrent respectivement :

- l'affectation du territoire et l'exploitation des ressources;
- les habitats et la répartition des invertébrés (mollusques, crustacés) et de l'avifaune;
- et les autres ressources côtières comme les poissons et les mammifères marins.

Leur confection est résumée dans l'encadré qui suit.

La production des cartes thématiques intègre les informations des sources suivantes :

- l'interprétation de photographies aériennes (infrarouge couleur) à l'échelle 1 : 15 000 prises en juillet et en août 1990 pour tout ce qui a trait à la thématique terrestre (ex. : agriculture, forêt, chemins d'accès, tourbière, zone de villégiature, halte routière, etc.) et à la délimitation des marais salés;
- les données comprises dans le système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP) du MPO pour tout ce qui a trait aux habitats et aux ressources côtières;
- l'information fournie par divers intervenants du milieu auxquels une version préliminaire des cartes a été remise pour validation. Un total de 18 cartes, soit par 6 par thématique.

3.2 **Seconde phase**

3.2.1 Formation du comité côtier

La seconde phase a été amorcée par le regroupement de divers intervenants du milieu (désigné sous le vocable de comité côtier) pour un exercice collectif devant mener ultimement à l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière.

Les éléments suivants ont guidé la formation du comité côtier :

- une sélection d'intervenants provenant de divers créneaux d'activités (ex. : élus municipaux, bateliers, industriels, etc.) en assurant une représentation équitable de chacun d'eux;
- une sélection d'intervenants décisionnels, c'est-à-dire représentatifs et répondant au nom d'un groupe;
- une sélection d'intervenants répartis équitablement à travers la zone côtière;
- et une emphase sur les intervenants communautaires plutôt que gouvernementaux, car il s'agit avant tout d'un exercice communautaire.

L'annexe 2 présente la composition du comité côtier lors des phases II, III et IV du projet-pilote. Toutes les réunions de travail ont été animées par un facilitateur externe à la zone côtière, mais familier avec cette dernière et ayant une bonne connaissance des habitats et des ressources.

3.2.2 Découpage de la zone côtière

Basé sur un agrandissement de la carte « Affectation du territoire et exploitation des ressources », le comité côtier a été amené à constater que la zone côtière n'est pas du tout homogène. La population n'est pas répartie régulièrement, les habitats n'ont pas la même qualité partout, le trait côtier varie d'un endroit à l'autre, certains sites sont le théâtre de plusieurs activités alors que d'autres sont peu ou pas accessibles, etc.

Ce constat a permis de découper la zone côtière en unités de gestion aux caractéristiques écosystémiques différentes, en tenant compte, entre autres :

- des discontinuités naturelles dans le trait côtier qui délimitent des entités naturelles comme les estuaires (rivière Les Escoumins), les grandes baies (Laval), les marais salés, etc.;
- des endroits où se concentrent davantage la population;
- des points de repère géographique comme la Pointe Orient, le Cran à Gagnon, etc.);
- et des connaissances traditionnelles des membres du comité côtier.

Par la suite, les membres du comité ont été appelés à valoriser individuellement les unités selon quelques classes à partir des considérations générales apparaissant au tableau 2.

TABLEAU 2. Considérations pour faciliter l'établissement d'un ordre de priorité des unités de gestion de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

Pour être classée comme fortement valorisée, une unité doit posséder la plupart des caractéristiques suivantes :

- servir à de multiples usages dont certains à vocation économique (ex. cueillette de myes, traversier, etc.);
- être très accessible visuellement à partir de la route 138;
- posséder un potentiel de mise en valeur élevé;
- être hautement valorisée par les gens du milieu;
- être facilement accessible via le réseau routier;
- comprendre au moins un habitat de valeur écologique élevée (ex. grand marais côtier, frayère exceptionnelle, banc coquillier exploité, etc.);
- être densément habitée et sensible aux pressions de l'homme (rejets d'égout, remblayage, quai, etc.).

À l'autre extrémité du classement, une unité est faiblement valorisée si elle revêt les caractéristiques suivantes :

- être le théâtre de très peu ou pas d'activités;
- être très peu ou pas accessible via le réseau routier;
- être très peu ou pas accessible visuellement;
- être très peu ou pas habitée et peu sensible aux pressions du milieu;
- ne comprendre aucun habitat particulier;
- ne faire l'objet d'aucune activité économique majeure;
- ne faire l'objet d'aucune valorisation particulière par les gens du milieu;
- avoir un potentiel de mise en valeur faible à nul.

Quant aux unités de valorisation intermédiaire, elles ont des caractéristiques qui se situent entre les deux classes précédentes.

La classification des unités se fait dans une perspective globale et non en fonction des intérêts de chacun.

Les résultats ont par la suite été discutés collectivement. Il en est résulté (au terme de certains ajustements) 14 unités de gestion réparties en 3 classes de valorisation différentes (voir carte synthèse à l'annexe 3) : A, les plus valorisées; B, de valorisation intermédiaire; et C, les moins valorisées).

L'interprétation collective de ce classement est la suivante :

- les unités A sont les plus valorisées par le comité à cause de la qualité des habitats qui s'y trouvent, de l'importance économique des activités qui s'y déroulent, de la concentration de population qu'elles recèlent, de leur sensibilité aux perturbations, de leur grande accessibilité, etc.;
- les unités C sont les moins valorisées pour les raisons inverses alors que les unités B sont intermédiaires.

3.2.3 Activités, préoccupations et ordre de priorité

Pour compléter le portrait de la zone côtière, la liste de toutes les activités qui s'y exercent a été dressée, de même que celle des préoccupations de toute nature relatives au milieu côtier. Ces éléments ont non seulement été identifiés mais localisés par rapport aux unités de gestion et classés en ordre de priorité.

Au total, 33 activités ont été identifiées et regroupées en 4 classes de priorité (voir carte synthèse à l'annexe 3). Peu d'indications ont été fournies aux membres du comité côtier pour établir ce classement, sinon que les activités A sont importantes dans la zone, soit en termes économiques ou à cause de leur potentiel de mise en valeur et qu'elles ne sont pas marginales. À l'inverse, les activités classées D sont très marginales et peu valorisées. Les classes B et C sont intermédiaires.

Au total, 55 préoccupations ont été identifiées, lesquelles doivent faire l'objet de mesures ou d'actions concrètes à l'intérieur du plan d'action. Ces préoccupations peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- celles liées aux conflits d'usages de toute nature;
- celles liées aux perturbations du milieu;
- celles liées à la réglementation, au zonage et à la gestion de toute nature;
- celles liées au manque de connaissances;
- celles liées aux catastrophes d'origine naturelle ou anthropique.

À l'instar des activités, les préoccupations ont aussi été regroupées en quatre classes de priorité (voir carte synthèse de l'annexe 3) sur la base des considérations suivantes :

- A : préoccupation majeure dont la recherche de solutions est jugée prioritaire;
- D : préoccupation mineure dont la recherche de solutions n'est pas jugée urgente;
- B et C : préoccupations intermédiaires dont la recherche de solutions est jugée quasi prioritaire (B) ou quasi mineure (C).

L'établissement d'un ordre de priorité des activités et des préoccupations est nécessaire car il permet de constater qu'elles n'ont pas toutes la même importance et qu'en cours de réalisation du plan d'action, c'est-à-dire à l'heure des choix, cet ordre permettra de jeter un meilleur éclairage pour la prise de décision et pour mieux orienter les actions et planifier leur mise en œuvre.

Mentionnons qu'une compilation mathématique très simple a été utilisée pour tenir compte des classements de chaque participant en leur attribuant un poids égal et que le résultat final a été entériné par tous les membres.

Enfin, le comité côtier convient qu'il s'agit d'un exercice en partie subjectif mais qui permet de mettre de l'ordre dans les activités et les préoccupations et que ce portrait n'est pas statique, ni exhaustif, et permet toutes sortes d'ajustements selon l'évolution de la zone côtière.

3.2.4 Carte synthèse

Le produit ultime de la seconde phase du projet-pilote est la carte synthèse présentée à l'annexe 3. Elle illustre la localisation des unités de gestion selon leur degré de valorisation, liste les activités et les préoccupations en les localisant par rapport aux unités de gestion et selon leur regroupement en classes de priorité.

Il s'agit d'un outil visuel qui permet de faire le point sur tous les aspects de la zone côtière et qui constitue une base solide pour l'élaboration du plan d'action.

3.3 **Troisième phase**

Au cours de la troisième phase, le comité côtier a formulé des énoncés de vision et des objectifs de gestion pour la zone côtière. Par la suite, il a proposé 130 actions à mettre en œuvre de façon à régler ou à s'attaquer à l'ensemble des préoccupations

ponctuelles ou générales soulevées lors de la seconde phase. Ces actions constituent le plan d'action, à l'intérieur duquel elles sont regroupées par énoncé de vision et par objectif de gestion.

3.3.1 Énoncés de vision et objectifs du plan d'action

La formulation des énoncés de vision et des objectifs de gestion a nécessité deux réunions de travail au cours desquelles les participants ont tout d'abord identifié, en vrac, des objectifs de gestion de tout ordre. La revue des préoccupations ponctuelles et générales a servi de source d'inspiration pour cet exercice collectif. Il s'en dégage trois constats majeurs qui sont devenus les énoncés de vision à la base du plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites :

1. **Connaître la zone côtière**, qui fait référence à une meilleure connaissance de toutes ses composantes et à une sensibilisation des résidants et des usagers quant à son importance pour la collectivité, au maintien de son intégrité et à sa saine gestion.
2. **Gérer la zone côtière**, qui fait référence à l'exploitation durable des ressources, au rétablissement ou à l'amélioration de son état de santé, à l'harmonisation des usages, à la mise en valeur du milieu et à la prévention des impacts négatifs de toute nature.
3. **Participer à la prise de décision**, qui fait référence à l'implication du comité côtier, des décideurs locaux et de la population dans les prises de décision qui concernent la zone côtière.

En ce qui a trait au second énoncé de vision, la « gestion » dont il est fait mention ne réfère évidemment pas aux mandats de gestion des divers ministères mais bien à des éléments de gestion sur lesquels le comité côtier peut exercer une influence.

Par la suite, il a été aisé de regrouper les objectifs de gestion spécifiques à chaque énoncé de vision (Tableau 3).

La formulation d'énoncés de vision et d'objectifs de gestion, même si elle n'est pas évidente ni aisée, est une étape essentielle car elle permet aux gens de fixer leurs propres balises de gestion et d'orienter le contenu du plan d'action. Cette vision unifie le comité et en précise la mission.

TABLEAU 3. Objectifs spécifiques visés par la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

1. CONNAÎTRE LA ZONE CÔTIÈRE

- Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les diverses composantes de la zone côtière (habitats, ressources, état de santé, usages, etc.)
- Objectif 2 : Sensibiliser la population et les usagers à la zone côtière, à son importance pour la collectivité et au maintien de son intégrité

2. GÉRER LA ZONE CÔTIÈRE

- Objectif 3 : Harmoniser les usages conflictuels
- Objectif 4 : Gérer et mettre en valeur les habitats et les ressources
- Objectif 5 : Améliorer le statut de protection de certains sites
- Objectif 6 : Assainir la côte
- Objectif 7 : Prévenir les impacts négatifs d'origines naturelle ou anthropique
- Objectif 8 : Suivre les infrastructures côtières

3. PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISION

- Objectif 9 : Impliquer le comité côtier et les décideurs locaux dans toutes les prises de décision concernant la zone côtière
- Objectif 10 : Impliquer la population dans la réalisation du plan d'action
-

3.3.2 Plan d'action

Le plan d'action est la concrétisation des travaux du comité côtier. Son élaboration a nécessité les étapes de travail suivantes :

- toutes les préoccupations ponctuelles et générales ont été passées en revue pour évaluer leur pertinence et, le cas échéant, pour identifier des actions spécifiques pour les résoudre;
- par la suite, les actions identifiées ont été triées et regroupées en fonction des énoncés de vision et des objectifs de gestion;
- une fois ce portrait constitué, il a été commenté individuellement par les membres du comité côtier. L'intégration des commentaires a mené à des ajouts, des retraits, des précisions et autres ajustements qui ont conduit à la production de quelques versions du plan d'action, avant d'obtenir celle présentée au tableau 4.

À l'issue de la troisième phase du projet-pilote, ce plan d'action était encore incomplet car, entre autres, ses modalités de mise en œuvre ainsi que les coûts de réalisation des actions n'avaient pas encore été précisés. De plus, aucune action n'avait été

identifiée pour les objectifs 9 et 10, sous-jacents au troisième énoncé de vision. Son contenu a été davantage précisé en quatrième phase du projet-pilote.

3.4 Quatrième phase

Lors de la quatrième phase, le plan d'action a de nouveau été passé en revue et optimisé. Certaines actions ont été éliminées, d'autres ont été regroupées ou encore modifiées. Au terme de l'exercice, 113 actions étaient maintenues dans la dernière version du plan d'action (Tableau 4).

Fort d'un budget de soutien du MPO au comité côtier, ce dernier s'est résolument mis à la tâche pour réaliser certaines actions dont plusieurs ont trait à la sensibilisation de la population et des autres usagers au maintien de l'intégrité de la zone côtière. Certaines de ces actions se font de concert avec le Comité ZIP Rive Nord de l'estuaire¹, d'autres encore avec le concours du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Il en est résulté, entre autres, un plan de mise en valeur de la zone côtière, l'installation de panneaux de sensibilisation à proximité d'habitats sensibles, une campagne de sensibilisation au milieu côtier dans les écoles primaires, etc.

Dans un avenir rapproché, plusieurs ministères seront interpellés pour soutenir certaines actions du comité côtier. Enfin, plusieurs partenaires éventuels ont été identifiés (Annexe 4), lesquels seront sollicités en temps opportun pour leur appui au plan d'action. Mais la réalisation des actions identifiées dans le plan n'est pas la seule raison d'être du comité côtier. Puisque la gestion intégrée est un processus de planification qui englobe le plus grand nombre possible de parties intéressées, le comité continuera de travailler à la concertation du milieu pour que celui-ci participe au développement durable et harmonieux de la zone côtière.

En phase de réalisation, le comité côtier a convenu de ne pas créer de nouvelle structure (nouvel organisme). Seul un porte-parole a été identifié et pour l'instant, la Société d'aide au développement des collectivités, située aux Escoumins, sert d'adresse postale. Dans un proche avenir, un site internet permettra de diffuser l'information émanant du comité.

¹ Zone d'intervention prioritaire, originant du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Les actions du Comité visent à promouvoir une meilleure connaissance du Saint-Laurent en vue de favoriser la réalisation d'initiatives locales en matière de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources.

TABLEAU 4. Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

ÉNONCÉ 1 : CONNAÎTRE LA ZONE CÔTIÈRE

OBJECTIFS	ACTIONS
1. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES	<i>Habitats et ressources</i>
	1.1 Documenter les habitats clés de la zone d'étude;
	1.2 Mieux connaître les aires de concentrations saisonnières du rorqual bleu et des autres espèces de mammifères marins;
	1.3 Connaître la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ainsi que les espèces fauniques en danger de disparition présentes dans la zone côtière.
	<i>Activités de recherche</i>
	1.4 Établir la liste des projets de recherche dans la zone côtière en s'adressant aux organismes qui en font ou qui en financent (universités, INRS, ministères, organismes privés, etc.);
	1.5 Demander aux organismes publics qui financent ou qui réalisent les projets de recherche de les publiciser dans les médias locaux;
	1.6 Demander aux ministères concernés (MEF, MPO, TPSGC) d'avertir le comité côtier lorsque des permis de pêche ou de récolte à des fins scientifiques sont émis à l'intérieur de la zone côtière.
	<i>Perturbations</i>
	1.7 Identifier les principaux pôles de pollution diffuse.
	1.8 Inventorier tous les sites faisant l'objet d'une dégradation visuelle;
	1.9 Inventorier les dépotoirs clandestins actifs et inactifs;
	1.10 Inventorier les segments de côte où du nettoyage s'impose;
	1.11 Caractériser davantage la problématique des écorces accumulées depuis 50 ans dans la baie Laval;
	1.12 Inventorier tous les sites perturbés par les VTT;
	1.13 Inventorier les endroits où la circulation des motoneiges perturbe les marais salés;
1.14 Inventorier tous les segments de côte remblayés ou artificialisés;	
1.15 Identifier les berges en érosion;	
1.16 Inventorier toutes les zones à risque de glissement de terrain.	

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
1. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES (suite)	Usages 1.17 Identifier les sites côtiers utilisés par les kayakistes pour camper; 1.18 Inventorier les principaux sites d'observation des oiseaux; 1.19 Inventorier tous les accès au fleuve; 1.20 Identifier les terres publiques et privées et les cartographier; 1.21 Inventorier les fenêtres d'observation sur le fleuve; 1.22 Identifier les bateliers et les pêcheurs; 1.23 Inventorier toutes les aides à la navigation.
2. SENSIBILISER LA POPULATION	2.1 Informer et sensibiliser la population par rapport aux habitats et autres éléments d'intérêt de la zone côtière; 2.2 Mieux coordonner et planifier stratégiquement les efforts consentis par chaque municipalité pour faire connaître la côte; besoin de concertation avant, pendant et après la saison touristique; 2.3 À court terme, ajouter un encart au guide ATR actuel, lequel porterait spécifiquement sur la Haute-Côte-Nord; 2.4 Sensibiliser les usagers des quais (pêcheurs, plaisanciers, etc.) à la propreté des fonds marins avoisinants en adaptant des panneaux de sensibilisation déjà conçus par le PMSSL pour les kayakistes; 2.5 Installer des panneaux de sensibilisation aux sites utilisés par les kayakistes pour les inviter à emporter leurs déchets; les panneaux de sensibilisation aux mesures de sécurité et à la protection de l'environnement installés par le PMSSL aux diverses rampes de mise à l'eau pourraient être adaptés à cette fin; 2.6 Sensibiliser les compagnies de location de kayak à la problématique des déchets; 2.7 Ajouter des panneaux de sensibilisation à l'environnement, à l'École de la mer, au Centre des loisirs marins des Escoumins et sur le site de Paradis marin; 2.8 Inclure aux guides et dépliants touristiques, un code d'éthique touchant le respect de l'environnement; 2.9 Sensibiliser le public à la valeur et à la fragilité des habitats côtiers et aux dommages causés par l'utilisation des VTT, etc.; 2.10 Sensibiliser les motoneigistes à la perturbation des marais salés;

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
2. SENSIBILISER LA POPULATION (suite)	<p>2.11 Diffuser le dépliant produit par l'École de la mer relatif aux perturbations des habitats sous-marins par les plongeurs;</p> <p>2.12 Sensibiliser les propriétaires riverains aux impacts négatifs associés à certaines pratiques forestières;</p> <p>2.13 Sensibiliser les propriétaires riverains à la nécessité d'avoir des installations septiques conformes à la réglementation; accentuer l'effort de sensibilisation dans les principaux pôles de pollution diffuse;</p> <p>2.14 Sensibiliser les résidants à la pollution visuelle et les inciter à conserver les arbres et les écrans de verdure et à la restauration visuelle et à l'embellissement;</p> <p>2.15 Sensibiliser les résidants aux effets néfastes des dépotoirs clandestins;</p> <p>2.16 Sensibiliser les riverains aux activités humaines qui provoquent ou aggravent l'érosion des berges;</p> <p>2.17 Sensibiliser les responsables actuels des risques plus élevés de déversements de produits pétroliers dans la zone fréquentée par la navette des pilotes;</p> <p>2.18 Mieux identifier, par une signalisation adéquate, les fenêtres d'observation existantes sur le fleuve;</p> <p>2.19 Publiciser le code d'éthique dans la zone côtière, relatif au comportement à adopter par les bateliers lorsqu'il y a des mammifères marins à proximité en se basant sur celui adopté par le PMSSL; sensibiliser la clientèle des quais de la zone côtière à ce code d'éthique et sensibiliser tous les capitaines des traversiers à cette problématique;</p> <p>2.20 Appuyer la MRC et les municipalités dans l'élaboration d'un plan de gestion des déchets et des matières résiduelles en sensibilisant la population au 3REV (réutilisation, récupération, recyclage, enfouissement, valorisation) et à une saine gestion des déchets;</p> <p>2.21 Sensibiliser les détenteurs de permis et le public en général à la protection du phoque commun et à le reconnaître par rapport au phoque du Groenland; harmoniser les actions en ce sens avec celles du PMSSL et de Pêches et Océans Canada.</p>

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

ÉNONCÉ 2 : GÉRER LA ZONE CÔTIÈRE

OBJECTIFS	ACTIONS
3. HARMONISER LES USAGES CONFLICTUELS	<p>3.1 Communiquer avec les responsables du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent afin de connaître les orientations de leur plan de gestion du kayak et s'en inspirer pour régler le conflit; de plus, le parc possède une affiche qui pourrait être adaptée et placée sur le quai indiquant les mesures de sécurité à adopter;</p> <p>3.2 Réunir les principaux intervenants afin de les sensibiliser à cette problématique et de les faire participer à la recherche de solutions;</p> <p>3.3 Envisager de tarifier l'utilisation du quai par les kayakistes;</p> <p>3.4 Localiser sur une carte, le trajet emprunté par la navette, l'afficher au quai et la distribuer aux divers usagers du secteur;</p> <p>3.5 Identifier les sites où ce conflit d'usages peut survenir;</p> <p>3.6 Préciser les périodes critiques pour l'observation de certains groupes d'oiseaux (ex. oiseaux de rivage en migration, etc.);</p> <p>3.7 Informer le public, les associations de sauvaginaires et le Conseil de Bande d'Essipit, quant aux sites préférentiels et aux périodes les plus favorables pour l'observation;</p> <p>3.8 Pour les sites les plus conflictuels, réunir les intervenants et les faire participer à la recherche de solutions;</p> <p>3.9 Dans l'éventualité où la pêche aux oursins reprendrait, délimiter les sous-zones d'exclusion de pêche à l'oursin proposées par le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent à l'intérieur de la zone de pêche Tadoussac—Pointe-des-Monts;</p> <p>3.10 Demander à Pêches et Océans Canada de rendre ces sous-zones d'exclusion permanentes afin d'éviter tout conflit possible entre les deux groupes d'usagers;</p> <p>3.11 Examiner la possibilité d'ajouter d'autres sous-zones d'exclusion en fonction de l'expansion possible de l'activité de plongée sous-marine.</p>
4. GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES HABITATS	<p><i>Secteurs coquilliers</i></p> <p>4.1 De concert avec Pêches et Océans Canada, exercer une vigilance accrue pour éviter toute surexploitation des ressources commerciales autres que les myes;</p>

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
4. GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES HABITATS ET LES RESSOURCES <i>(suite)</i>	<p>4.2 Trouver, de concert avec Pêches et Océans Canada, l'Agence canadienne de l'inspection des aliments, Revenus Canada/Québec et le propriétaire des usines de transformation, des solutions à l'exploitation au noir des myes;</p> <p>4.3 Élaborer, de concert avec Pêches et Océans Canada, un programme de suivi de l'abondance des stocks de myes pour mieux évaluer la biomasse exploitable dans l'optique du développement durable;</p> <p>4.4 Établir des zones témoins pour évaluer l'impact de la cueillette sur la ressource (mye);</p> <p>4.5 Informer la population sur l'état des stocks à la suite des évaluations d'abondance;</p> <p>4.6 S'assurer que le propriétaire des usines de transformation continue d'exercer un contrôle de la taille des myes (> 2");</p> <p>4.7 Harmoniser les actions relatives au suivi des zones coquillières avec celles des projets du PARE de la ZIP;</p> <p>4.8 Demander aux agents de Pêches et Océans Canada, d'accroître la surveillance de la récolte des myes;</p> <p>4.9 Évaluer, de concert avec Environnement Canada et la Régie régionale de la santé, la possibilité de mieux suivre la contamination des secteurs coquilliers;</p> <p>4.10 Concerter tous les intervenants du milieu pour évaluer le potentiel de mise en valeur (récréo-touristique, exploitation des ressources, interprétation de la nature, etc.) et pour concevoir une stratégie d'ensemble;</p> <p>4.11 Identifier de nouvelles fenêtres d'observation sur le fleuve, examiner leur faisabilité dans une perspective régionale et harmoniser les actions avec celles identifiées en 4.10;</p> <p>4.12 Identifier le potentiel d'aménagement de nouveaux accès au fleuve en tenant compte de l'inventaire des accès existants et de la tenure des terres (publique ou privée);</p> <p>4.13 Mettre en valeur l'observation terrestre des mammifères marins pour limiter l'expansion des excursions en mer;</p>
	<p><i>Mammifères marins</i></p>
	<p>4.14 Demander à Pêches et Océans d'interdire ou à tout le moins de limiter l'usage d'engins de pêche pouvant emmêler les mammifères marins lors de la fraie du capelan, alors que les mammifères marins sont plus susceptibles de s'approcher de la côte (principalement dans l'unité de gestion 14 près de Betsiamites);</p> <p>4.15 S'assurer d'une formation adéquate des agents des pêches du MPO face à la capture accidentelle de mammifères marins qui sont pris dans des engins de pêche et leur fournir un équipement adéquat à cet égard;</p>

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
4. GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES HABITATS ET LES RESSOURCES <i>(suite)</i>	<p>4.16 Harmoniser les actions visant à assurer un encadrement adéquat des activités d'observation des mammifères marins en dedans et en dehors du PMSSL. Ces actions sont identifiées dans le compte rendu d'un atelier de travail régional sur les activités d'observation en mer des mammifères marins, tenu en mai 1998;</p> <p><i>Autres</i></p> <p>4.17 Examiner la possibilité de baliser des sentiers sous-marins pour les plongeurs et d'en faire la rotation;</p> <p>4.18 Identifier des sites voués à la certification des plongeurs qui soient situés à l'extérieur des habitats sous-marins sensibles aux perturbations;</p> <p>4.19 Maintenir la possibilité d'une pêche sportive sans permis dans la baie Laval car il s'agit d'un attrait touristique;</p> <p>4.20 Examiner la possibilité que soit réglementée davantage la construction dans les zones sensibles à l'érosion (ex. éloigner les routes du bord des talus; interdire l'aménagement d'aqueduc et d'égout et la construction de résidences permanentes, louer le terrain plutôt que le vendre, etc.);</p> <p>4.21 Favoriser des méthodes alternatives à l'enrochement pour stabiliser les berges en érosion; élaborer des mesures préventives contre l'érosion des berges et sensibiliser les riverains à cette problématique; participer au suivi du colloque organisé à cet égard par le comité ZIP.</p>
5. AMÉLIORER LE STATUT DE PROTECTION DE CERTAINS SITES	<p>5.1 Mieux définir le zonage de certains endroits en fonction de vocations spécifiques notamment pour les usages considérés comme partiellement compatibles avec une aire d'affectation donnée (ex. un usage qui cause préjudice à une aire d'affectation limitrophe);</p> <p>5.2 S'assurer que les unités de gestion prioritaires (1, 2, 6, 7, 8, 10 et 13) soient reconnues à l'intérieur du schéma d'aménagement de la MRC; le statut de ces unités restent à préciser;</p> <p>5.3 Protéger le pourtour de l'île Laval;</p> <p>5.4 Suivre l'évolution des projets-pilotes de ZPM du parc de la Pointe-aux-Outardes et de l'estuaire;</p> <p>5.5 Examiner la possibilité que la baie Laval devienne une zone de protection marine en vertu de la Loi sur les Océans;</p>

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
5. AMÉLIORER LE STATUT DE PROTECTION DE CERTAINS SITES (suite)	<p>5.6 Examiner la possibilité que l'aire de concentration du rorqual bleu soit incluse dans une ZPM;</p> <p>5.7 Examiner la pertinence que des aires de concentrations saisonnières d'autres mammifères marins soient incluses dans une ZPM;</p> <p>5.8 Demander à Pêches et Océans Canada que la zone côtière soit une zone d'exclusion des nouvelles pêches (krill, capelan, autres espèces fourragères) dans l'éventualité où le moratoire actuel sur ces pêches soit levé; une demande analogue vaut également pour les zones d'où proviennent les principales ressources alimentaires (ex. krill);</p> <p>5.9 Établir une stratégie d'interventions globale visant à contrer les dommages causés aux habitats par la circulation de VTT. Il pourrait s'agir d'un plan de protection comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diffusion de l'existence du règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles (Loi sur la qualité de l'environnement) qui stipule, entre autres, que la circulation de véhicules motorisés, autre que les motoneiges, est interdite sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent; - restreindre l'usage des VTT à certains endroits moins sensibles; - le balisage de certains accès de façon à limiter les impacts sur les habitats (utiliser des clôtures au besoin); - l'établissement de périmètres de protection; - la restauration de sites les plus perturbés; - la reconnaissance du banc de Portneuf comme refuge faunique); <p>5.10 S'assurer que les unités de gestion comprises dans le PMSSL soient incorporées dans le plan de zonage du PMSSL;</p> <p>5.11 Faire reconnaître la valeur patrimoniale de certains sites côtiers.</p>
6. ASSAINIR LA CÔTE	<p>6.1 Harmoniser les actions régionales visant l'assainissement de la zone côtière avec celles déjà identifiées dans le PARE de la ZIP, notamment en ce qui concerne le rejet des eaux usées municipales;</p>

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
6. ASSAINIR LA CÔTE <i>(suite)</i>	<p>6.2 Mieux cerner la problématique des eaux usées de la scierie Kruger qui s'écoulent dans le marais salé de la baie de Mille-Vaches, rechercher des solutions simples et intervenir auprès de la compagnie pour examiner la possibilité de les appliquer;</p> <p>6.3 Mieux cerner la problématique d'accumulation de copeaux dans le ruisseau à la Truite et poursuivre les démarches auprès du MEF et de la scierie pour trouver des solutions pratiques et efficaces;</p> <p>6.4 Trouver des solutions efficaces au réseau d'égout de Sainte-Anne-de-Portneuf qui déverse ses eaux usées non traitées directement dans le marais salé;</p> <p>6.5 Mieux évaluer l'ampleur de l'accumulation de billots de bois dans la rivière Sault aux Cochons, dans la baie Verte et en périphérie de façon à mieux planifier une stratégie d'intervention globale pour les éliminer; suivre la démarche déjà entreprise par le comité mis sur pied pour solutionner ce problème (Ville de Forestville, Daishowa, RSP Hydro inc. et MEF);</p> <p>6.6 Préciser davantage le problème d'accumulation de copeaux dans la baie Laval, évaluer la pertinence d'effectuer du nettoyage occasionnel ou encore de les éliminer complètement;</p> <p>6.7 Appuyer le Conseil régional de l'Environnement dans l'élaboration d'un plan d'action pour contrer les dépotoirs clandestins et nettoyer les berges;</p> <p>6.8 S'assurer auprès des municipalités, de la poursuite de la collecte printanière des déchets « monstres » et les inciter à prévoir une gestion des déchets dangereux (ex. peintures, piles, etc.);</p> <p>6.9 Diffuser l'information relative aux disponibilités existantes en ce qui concerne les compagnies de récupération à l'intérieur de la zone côtière;</p> <p>6.10 Procéder au nettoyage des berges, de concert avec tous les intervenants concernés (municipalités, Conseil régional de l'environnement, ZIP, etc.) en profitant de l'expertise acquise dans ce domaine par le comité ZIP;</p> <p>6.11 S'assurer que les municipalités respectent les dispositions prévues dans les plans d'urbanisme relativement à la pollution visuelle et faire des pressions au besoin pour en faire ajouter;</p> <p>6.12 Favoriser l'émergence dans les autres municipalités, de plan d'aménagement d'ensemble, tel qu'il existe à Forestville;</p>

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
6. ASSAINIR LA CÔTE <i>(suite)</i>	6.13 Proposer des éléments de restauration visuelle de sites dégradés (ex. plantation de haies, d'arbres, etc.) et inciter les municipalités et les propriétaires à les réaliser.
7. PRÉVENIR LES IMPACTS NÉGATIFS D'ORIGINE NATU RELLE OU ANTHROPIQUES	7.1 Intervenir dans les projets de Forêt Habitée, en collaboration avec la MRC et les municipalités, pour s'assurer que les pratiques forestières dans la zone côtière se fassent selon les règles de l'art; 7.2 Contacter les responsables actuels des urgences environnementales (ex. Garde côtière, Environnement Canada, Sécurité civile, SIMEC, etc.) afin de les informer de l'existence du comité côtier et de porter à leur attention l'information cartographique existante sur la zone côtière et en particulier sur les unités de gestion prioritaires et les habitats et les ressources qu'elles abritent; 7.3 S'assurer que le comité côtier soit reconnu comme un intervenant privilégié au sein de structures d'urgence mises en place en cas de déversements pétroliers; 7.4 Vérifier avec les responsables actuels, la pertinence d'avoir de l'équipement d'intervention (ex. estacade, etc.) et, le cas échéant, d'identifier les sites d'entreposage; 7.5 Identifier une liste de bateliers et de pêcheurs qui pourraient recevoir une formation de SIMEC quant aux modalités d'intervention en cas de déversements (ex. comment manipuler les estacades, etc.); par la suite, informer les municipalités de la liste des bateliers et des pêcheurs ayant reçu cette formation; 7.6 Transmettre les données disponibles sur les cartes thématiques et de synthèse aux autorités compétentes (MEF et Sécurité civile) qui interviennent lors de déversements de contaminants provenant d'accidents routiers; 7.7 Inscrire le comité dans le Répertoire des groupes environnementaux du Québec; 7.8 Exercer une vigilance sur la venue de tout projet pouvant avoir des impacts sur la zone côtière, afin de pouvoir intervenir au besoin à l'étape de leur planification (ex. : optimisation des choix de sites, mesures de compensation, de mise en valeur, etc.); 7.9 Véhiculer les préoccupations du comité côtier relatives à la sécurité des barrages auprès des comités déjà existants (ex. Comité de gestion des barrages de la rivière Sault aux Cochons, conseil de bassin de la rivière des Escoumins, etc.).

TABLEAU 4 (suite). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites.

OBJECTIFS	ACTIONS
8. SUIVRE L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUC-TURES CÔTIÈRES	<p>8.1 Entamer des discussions avec Hydro-Québec pour l'achat de pontons pour la marina de Sainte-Anne-de-Portneuf comme mesure de mise en valeur advenant la réalisation du projet de dérivation Bersimis;</p> <p>8.2 Inventorier toutes les aides à la navigation dont les municipalités ont ou auront prochainement la responsabilité;</p> <p>8.3 Vérifier et préciser le niveau de responsabilité des municipalités en cas d'accidents maritimes causés par un problème aux aides à la navigation (ex. détérioration, manque d'entretien, insuffisance, etc.);</p> <p>8.4 Faire reconnaître Sainte-Anne-de-Portneuf comme un port de pêche priorisé.</p>

4. CONCLUSION

Le projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites démontre clairement que l'approche communautaire est une voie à privilégier pour la gestion intégrée des zones côtières du Saint-Laurent marin. Les messages qu'il est possible d'en tirer à ce jour sont 1) la volonté des gens du milieu à poursuivre la démarche 2) le plan d'action n'est pas une fin mais le début d'un processus permanent de gestion et 3) que l'appui de la MRC et des municipalités sera précieux à cet égard.

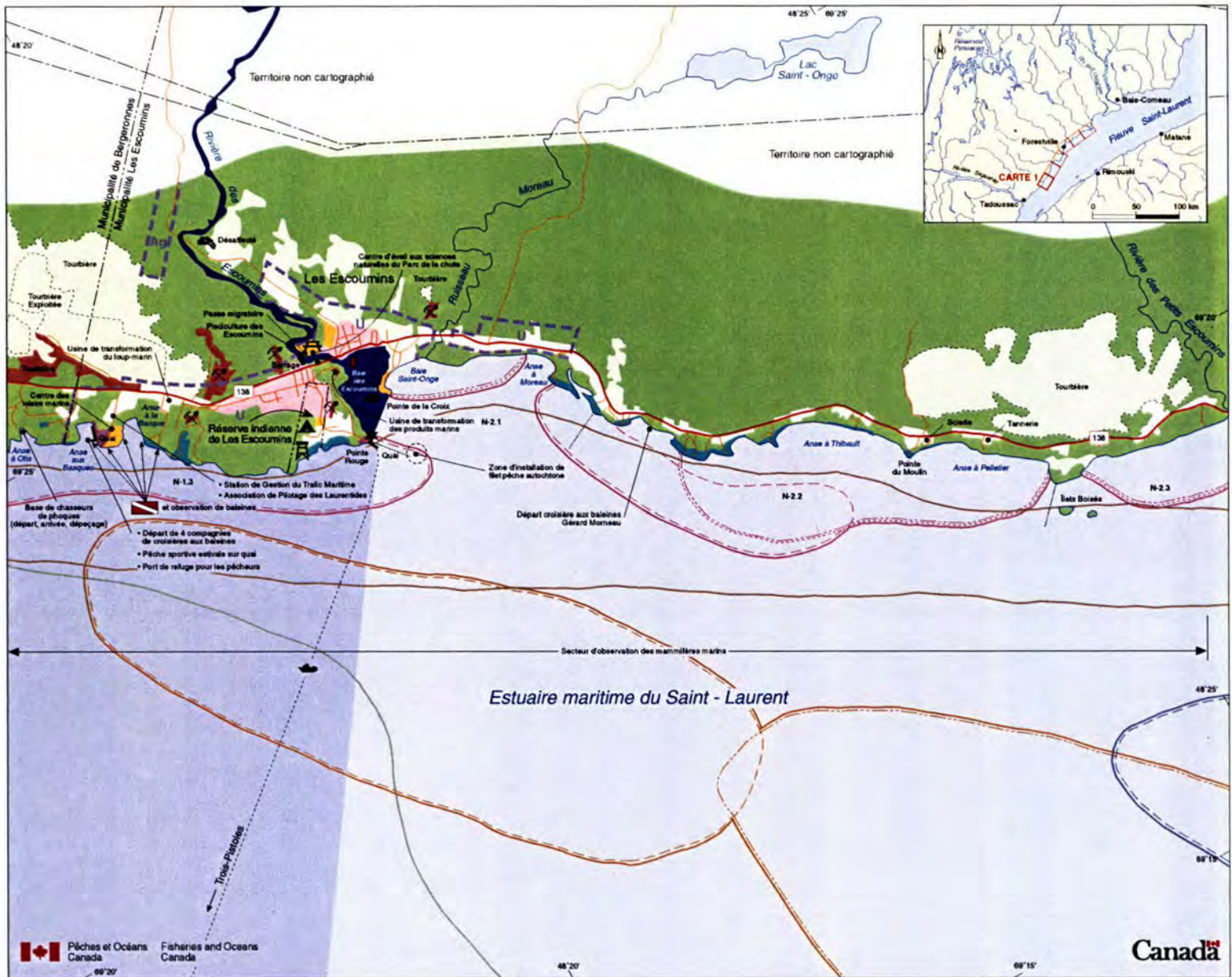
5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- LALUMIÈRE, Richard. 1997. *Projet-pilote phase initiale. Gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites*. Rapport du Groupe conseil Génivar pour la Division de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement du ministère des Pêches et des Océans, Québec. 33 p. + annexes.
- LALUMIÈRE, Richard et Jean MORISSET. 1998. *Projet-pilote (phase II). Cadre de référence pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites*. Rapport conjoint non publié du Groupe conseil Génivar, Québec et de la Division de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement de Pêches et Océans Canada, Sept-Îles. 38 p. et annexes.
- LALUMIÈRE, Richard et Jean MORISSET. 1999. *Projet-pilote (phase III). Plan d'action pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites*. Rapport conjoint non publié du Groupe conseil Génivar, Québec et de la Division de la gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada, Sept-Îles, 27 p. + annexes.
- PÊCHES ET OCÉANS Canada. 1997. *Guide de la gestion intégrée des zones côtières du Canada*. Direction générale des communications. Feuillet d'information.

ANNEXE 1

Cartes thématiques de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites

- Affectation du territoire et exploitation des ressources
- Ressources côtières (poissons et mammifères marins)
- Habitat et ressources côtières (invertébrés et avifaune)



CARTE 1
AFFECTATION DU TERRITOIRE ET
EXPLOITATION DES RESSOURCES
Escoumins

AFFECTATION DU TERRITOIRE

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| Tourbière et coupe forestière | Récréotouristique |
| Forestière | Résidentielle |
| Industrielle | Urbaine |
| Portuaire | Villégiature |

ZONE D'EXPLOITATION

- | | |
|---------------------|---------------------|
| Carabine | Filet maillant |
| Phoque du Groënland | Flétan du Groënland |
| Casier | Morue franche |
| Crabe des Neiges | Palangre |
| Ceuillette | Flétan atlantique |
| Moule bleue | |
| Mye commune | |
| Oursin vert | |

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCRÉATIVE

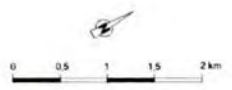
- | | |
|---------------------------------|----------------|
| Balise de navigation | Traversier |
| Marina ou havre de pêche | Camping |
| Rampe de mise à l'eau | Halte routière |
| Tour d'observation des baleines | |

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- | | | |
|-----|------------------------------------|----------------------------------------|
| 138 | Route principale | Banc d'emprunt, sablière, gravière |
| | Route secondaire et chemin d'accès | Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent |
| | Ligne hydroélectrique | Périmètre d'urbanisation |
| | Limite municipale | Zone agricole |
| | Secteur coquillier | |

AUTRE

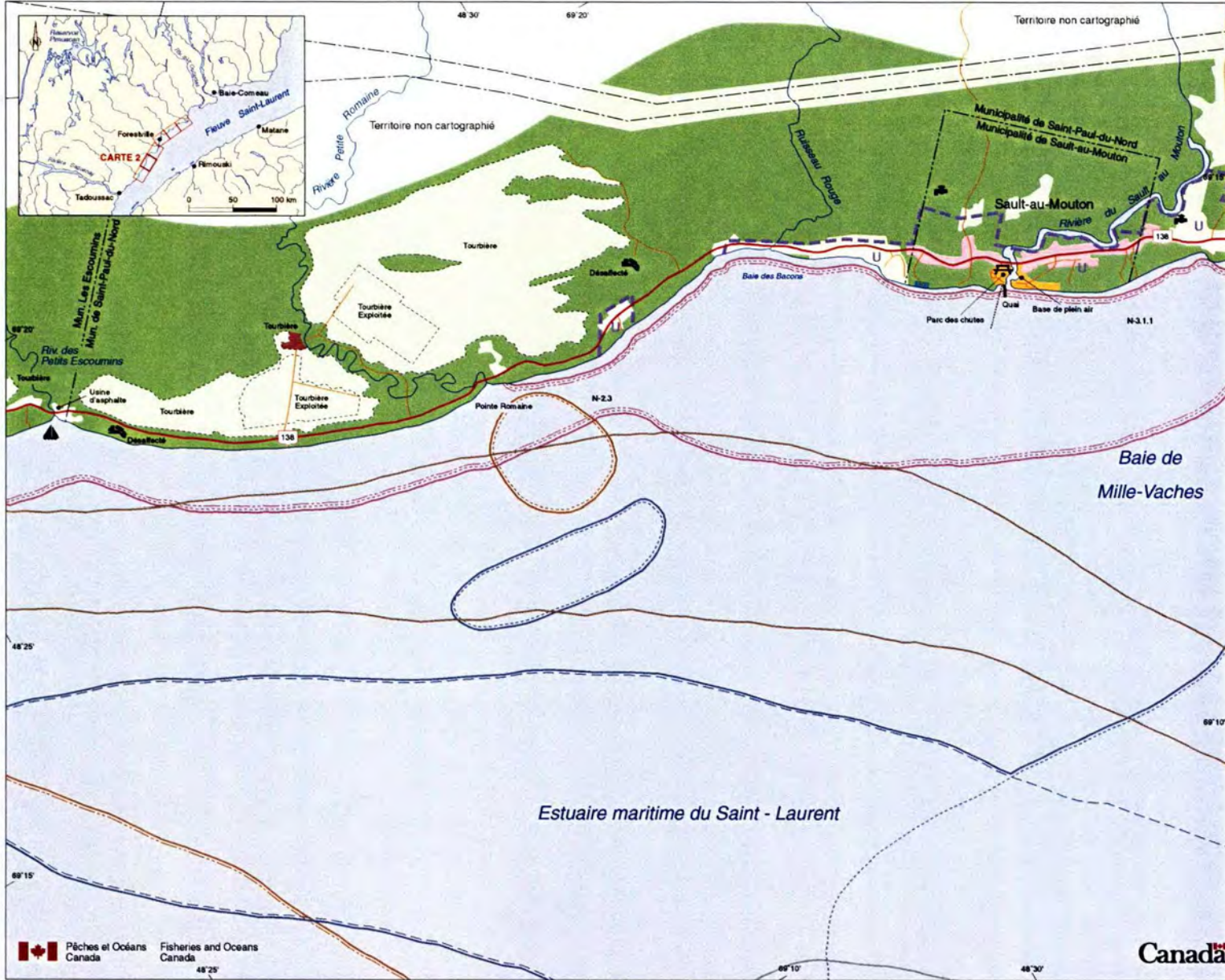
- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| Rivière à saumon | Égout |
| Site de plongée sous-marine | Site d'enfouissement |



GENIVAR

Pêches et Océans Canada / Fisheries and Oceans Canada

Canada



CARTE 2 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET EXPLOITATION DES RESSOURCES Sault-au-Mouton

AFFECTATION DU TERRITOIRE

Culture ou pâturage	Récréotouristique
Tourbière et coupe forestière	Résidentielle
Forestière	Urbaine
Industrielle	Villégiature

ZONE D'EXPLOITATION

Carabine	Filet maillant
Phoque du Groënland	Flétan du Groënland
Casier	Hareng (printemps)
Buccin	Palangre
Crabe des Neiges	Flétan atlantique
Ceuillette	Moule bleue
Mye commune	

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCRÉATIVE

Marina ou havre de pêche	Halte routière
--------------------------	----------------

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

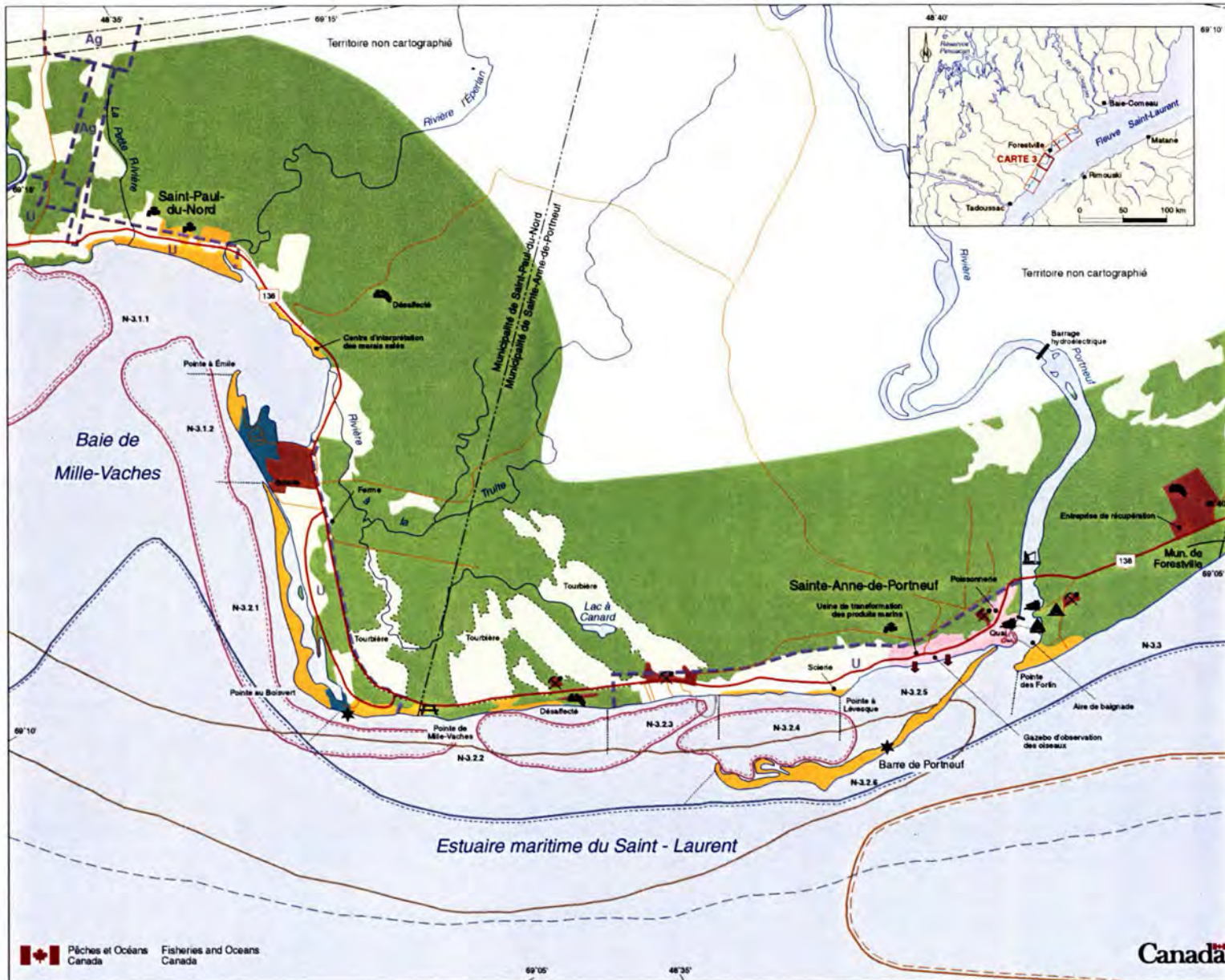
138 Route principale	N-2.1 Secteur coquillier
Route secondaire et chemin d'accès	U Périimètre d'urbanisation
Ligne hydroélectrique	Ag Zone agricole
Limite municipale	

AUTRE

Prise d'eau	Site d'enfouissement
-------------	----------------------

0 0,5 1 1,5 2 km

GENIVAR



Carte 3
AFFECTATION DU TERRITOIRE ET
EXPLOITATION DES RESSOURCES
 Saint-Paul-du-Nord
 Sainte-Anne-de-Portneuf

AFFECTATION DU TERRITOIRE

Culture ou pâturage	Récréotouristique
Tourbière et coupe forestière	Résidentielle
Forestière	Urbaine
Industrielle	Villégiature

ZONE D'EXPLOITATION

Carabine	Ceuillette
Phoque du Groënland	Moule bleue
Casier	Mye commune
Buccin	Fascine
Crabe des Neiges	Eperlan arc-en-ciel
	Filet maillant
	Morue franche

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCRÉATIVE

Balise de navigation	Camping
Marina ou havre de pêche	Halte routière
Rampe de mise à l'eau	

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

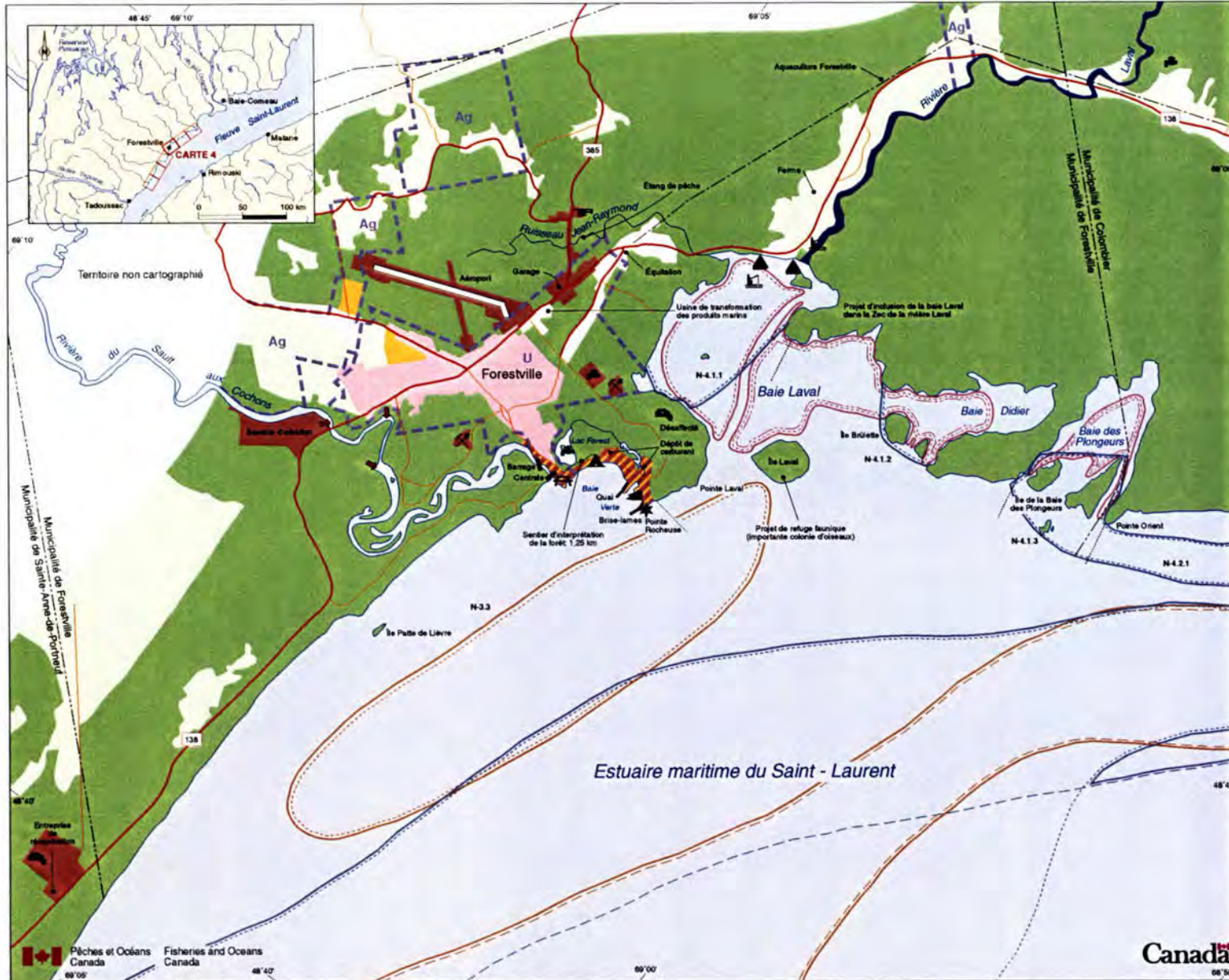
136	Route principale	Banc d'emprunt, sablière, gravière
	Route secondaire et chemin d'accès	Périmètre d'urbanisation
	Ligne hydroélectrique	Ag
	Limite municipale	Zone agricole
N-2.1	Secteur coquillier	

AUTRE

Pêche blanche à l'éperlan	Égout
Prise d'eau	Site d'enlèvement

Canada

GENIVAR



CARTE 4 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET EXPLOITATION DES RESSOURCES Forestville

AFFECTATION DU TERRITOIRE

Culture ou pâturage	Récréotouristique
Tourbière et coupe forestière	Résidentielle
Forestière	Urbaine
Industrielle	

ZONE D'EXPLOITATION

Casier	Filet maillant
Buccin	Hareng (pretemps)
Crabe des Neiges	Morue franche
Ceuillette	
Moule bleue	
Mye commune	

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCRÉATIVE

Balise de navigation	Camping
Marina ou havre de pêche	Halte routière
Rampe de mise à l'eau	

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

138 Route principale	Héliport
Route secondaire et chemin d'accès	Banc d'emprunt, sablière, gravière
Ligne hydroélectrique	Périmètre d'urbanisation
Limite municipale	Zone agricole
Secteur coquillier	

AUTRE

Pêche blanche à l'éperlan	Égout
Rivière à saumons	Site d'entoussement
Prise d'eau	

0 0.5 1 1.5 2 km

Canada

GROUPE CONSEIL GENIVAR



CARTE 5 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET EXPLOITATION DES RESSOURCES Colombyer

AFFECTATION DU TERRITOIRE

Culture ou pâturage	Récréotouristique
Tourbière et coupe forestière	Résidentielle
Forestière	Urbaine
Industrielle	

ZONE D'EXPLOITATION

Casier	Filet maillant
Buccin	Hareng (printemps)
Crabe des Neiges	Morue franche

COUILLETTE

Moule bleue	
Mye commune	

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCRÉATIVE

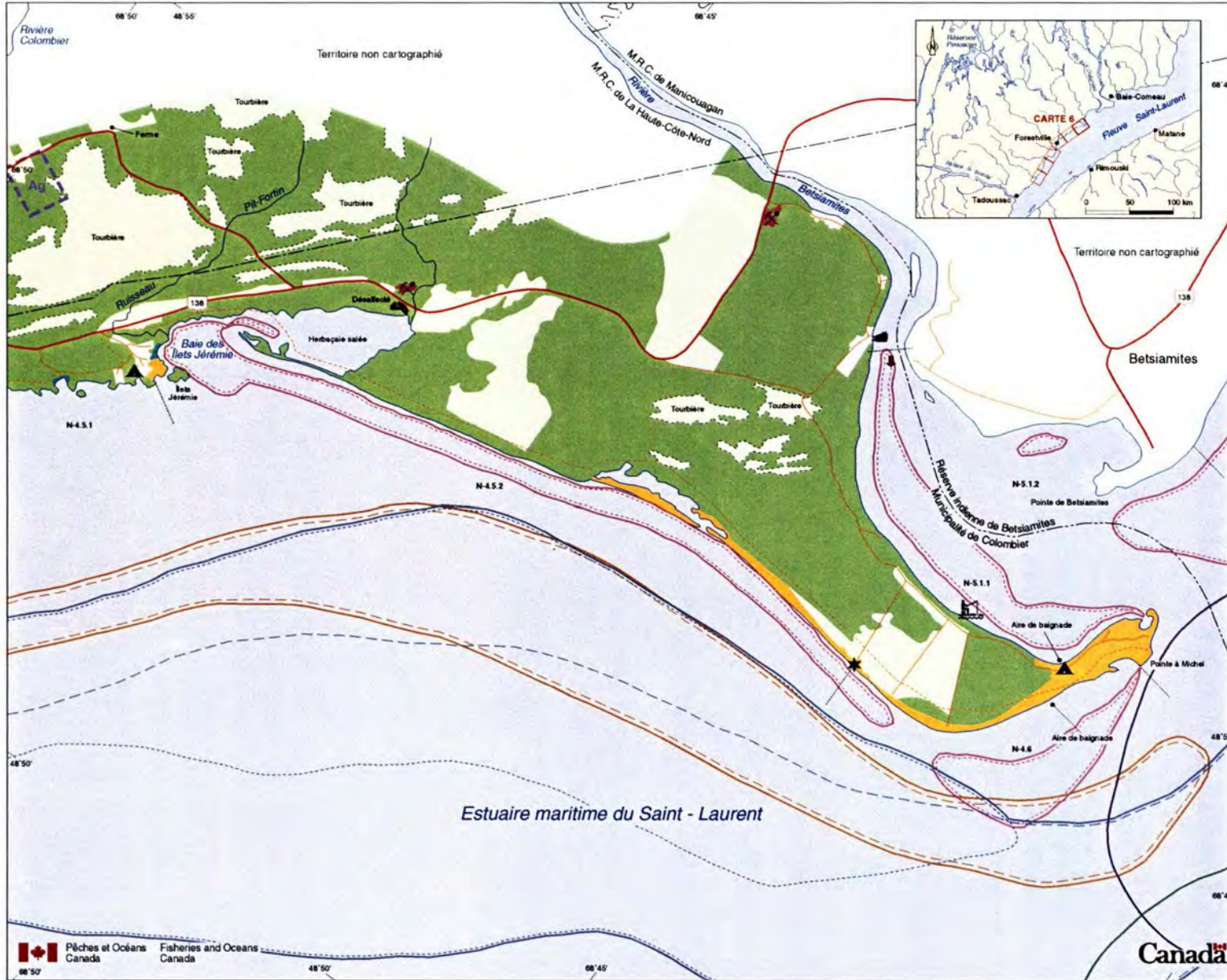
Baise de navigation	Rampe de mise à l'eau
Marina ou havre de pêche	Halte routière

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

138 Route principale	Héliport
Route secondaire et chemin d'accès	Banc d'emprunt, sable, graviers
Sentier pédestre projeté	Périmètre d'urbanisation
Ligne hydroélectrique	Zone agricole
Limite municipale	
N-2.1 Secteur coquillier	

AUTRE

Prise d'eau	Site d'enfouissement
-------------	----------------------



CARTE 6
AFFECTATION DU TERRITOIRE ET
EXPLOITATION DES RESSOURCES
Betsiamites

AFFECTATION DU TERRITOIRE

Culture ou pâturage	Récréotouristique
Tourbière et coupe forestière	Résidentielle
Forestière	Villégiature
Industrielle	

ZONE D'EXPLOITATION

Casier Buccin	Drague Mactre de Stimpson
Crabe des Neiges	Filet maillant Morue franche
Couillette Mye commune	
Chalut Crévette nordique	

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCRÉATIVE

Balise de navigation	Camping
Rampe de mise à l'eau	

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

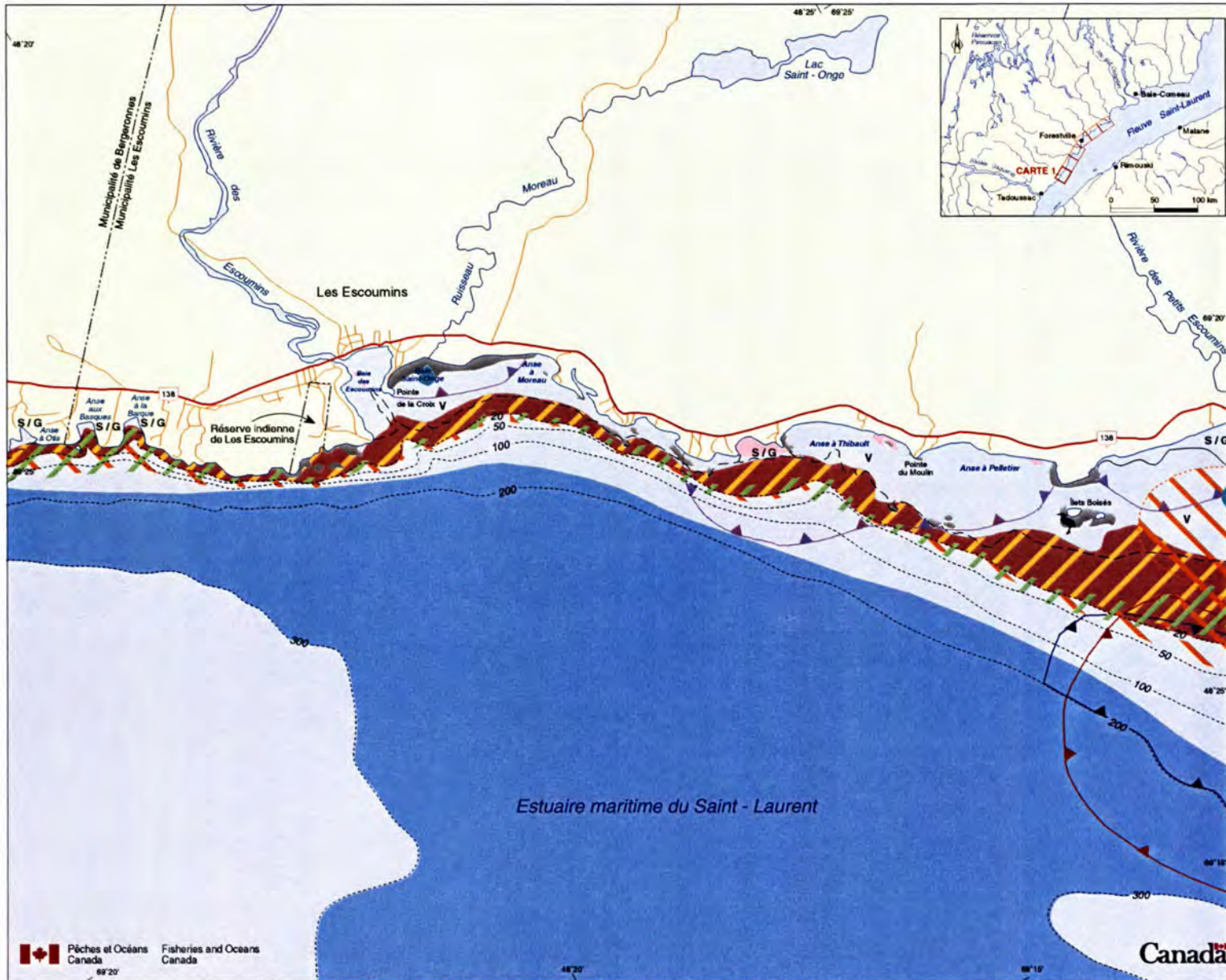
138 Route principale	N-2.1 Secteur coquillier
Route secondaire et chemin d'accès	Banc d'emprunt, sable, graviers
Sentier pédestre projeté	Zone agricole
Ligne hydroélectrique	
Limite municipale	

AUTRE

Pêche blanche à l'éperlan	Site d'enfouissement
Égout	

0 0.5 1 1.5 2 km

GRUPE CONSEIL
GENIVAR



CARTE 1
HABITAT ET
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Invertébrés et avifaune)

Escoumins

- Limite intertidale
- Herbaciae salée
- Affleurement rocheux
- S / G Sable et gravier
- V Vase
- Laminaire
- Zostère marine

INVERTÉBRÉS
 (répartition adultes et juvéniles)

- Buccin commun
- Moule bleue
- Mye commune
- Crevette nordique
- Crabe des neiges
- Crabe des neiges (concentration adultes)
- Oursin vert
- Macre de Simpson
- Macre de Simpson (concentration générale)

FAUNE AVIENNE

- Héronnière
- Concentration d'oiseaux aquatiques partout le long de la côte

BATHYMÉTRIE

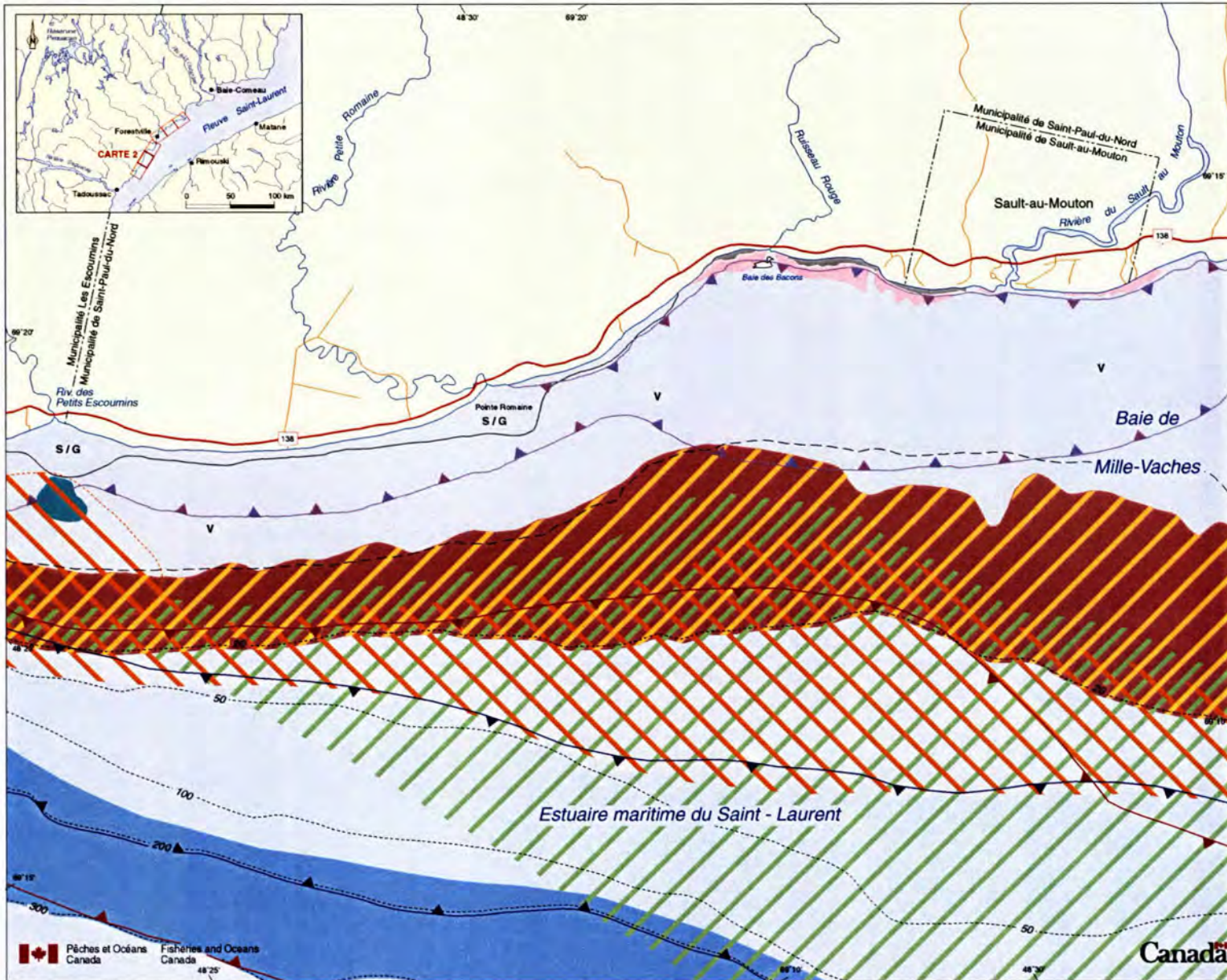
- 50 Profondeur (mètre)

INFRASTRUCTURE

- 138 Route principale
- Route secondaire et chemin d'accès



GROUPE CONSEIL
GENIVAR



CARTE 2
HABITAT ET
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Invertébrés et avifaune)
Sault-au-Mouton

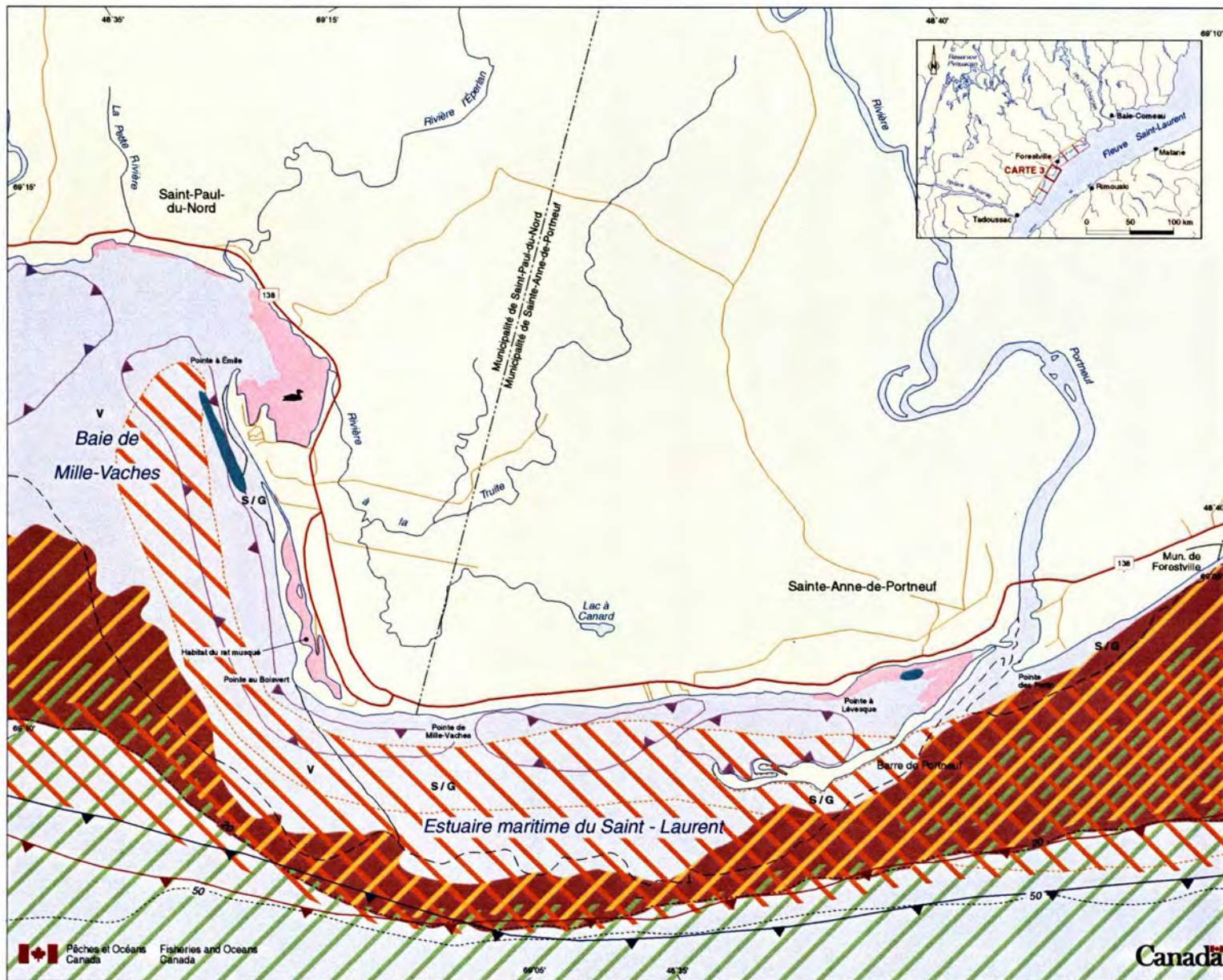
- Limite intertidale
 - Herbaie salée
 - Affleurement rocheux
 - S / G Sable et gravier
 - V Vase
 - Laminaire
 - Zostère marine
- INVERTÉBRÉS**
(répartition adultes et juvéniles)
- Buccin commun
 - Moule bleue
 - Mye commune
 - Crevette nordique
 - Crabe des neiges
 - Crabe des neiges (concentration adultes)
 - Oursin vert
 - Macre de Stimpson
 - Macre de Stimpson (concentration générale)
- FAUNE AVIENNE**
- Concentration de canards
 - Concentration d'oiseaux aquatiques partout le long de la côte
- BATHYMÉTRIE**
- 50 Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
- 138 Route principale
 - Route secondaire et chemin d'accès



GRUPE CONSEIL
GENIVAR

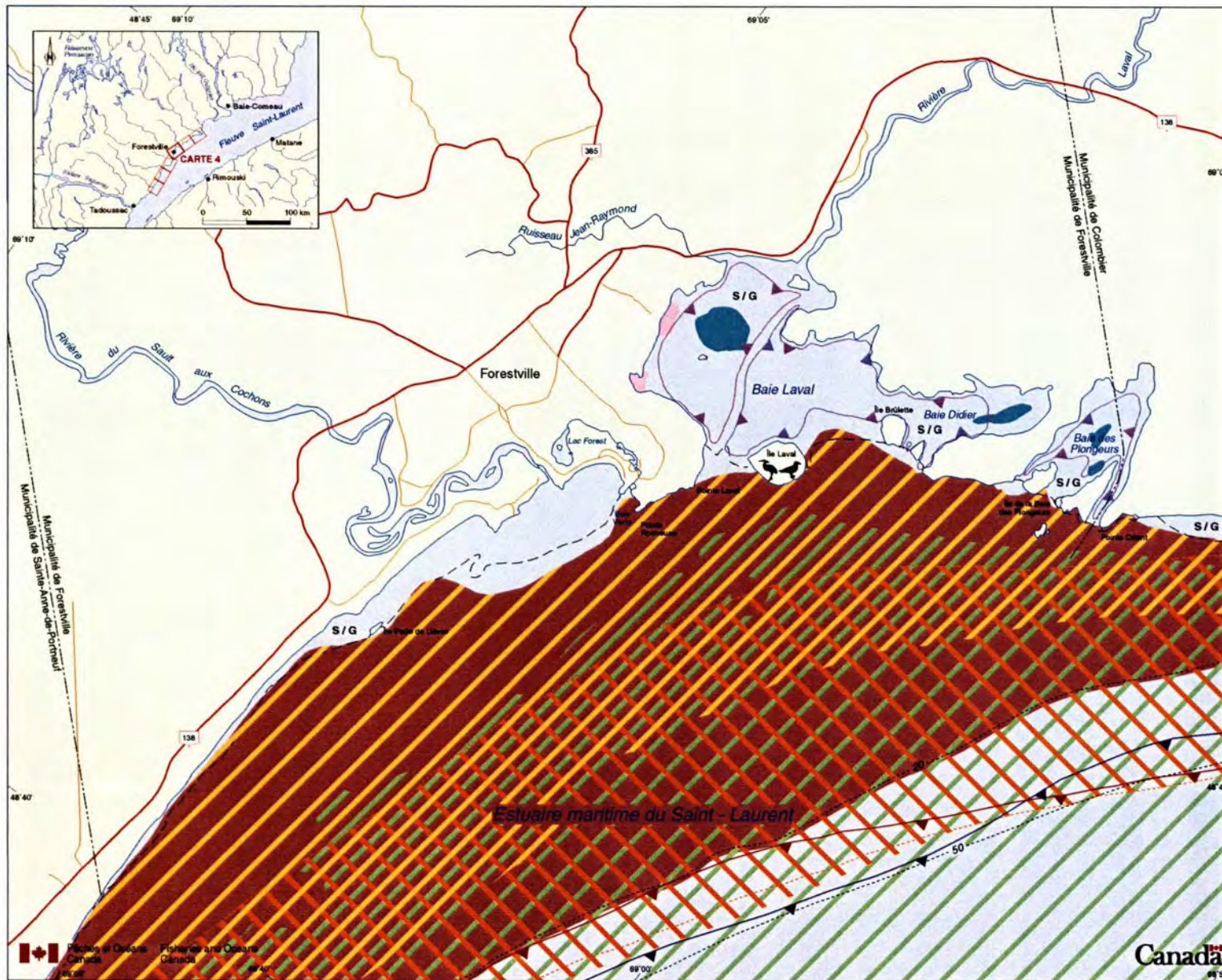
Pêches et Océans
Canada
Fisheries and Oceans
Canada

Canada



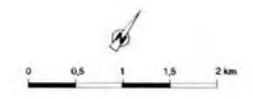
CARTE 3
HABITAT ET
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Invertébrés et avifaune)
 Saint-Paul-du-Nord
 Sainte-Anne-de-Portneuf

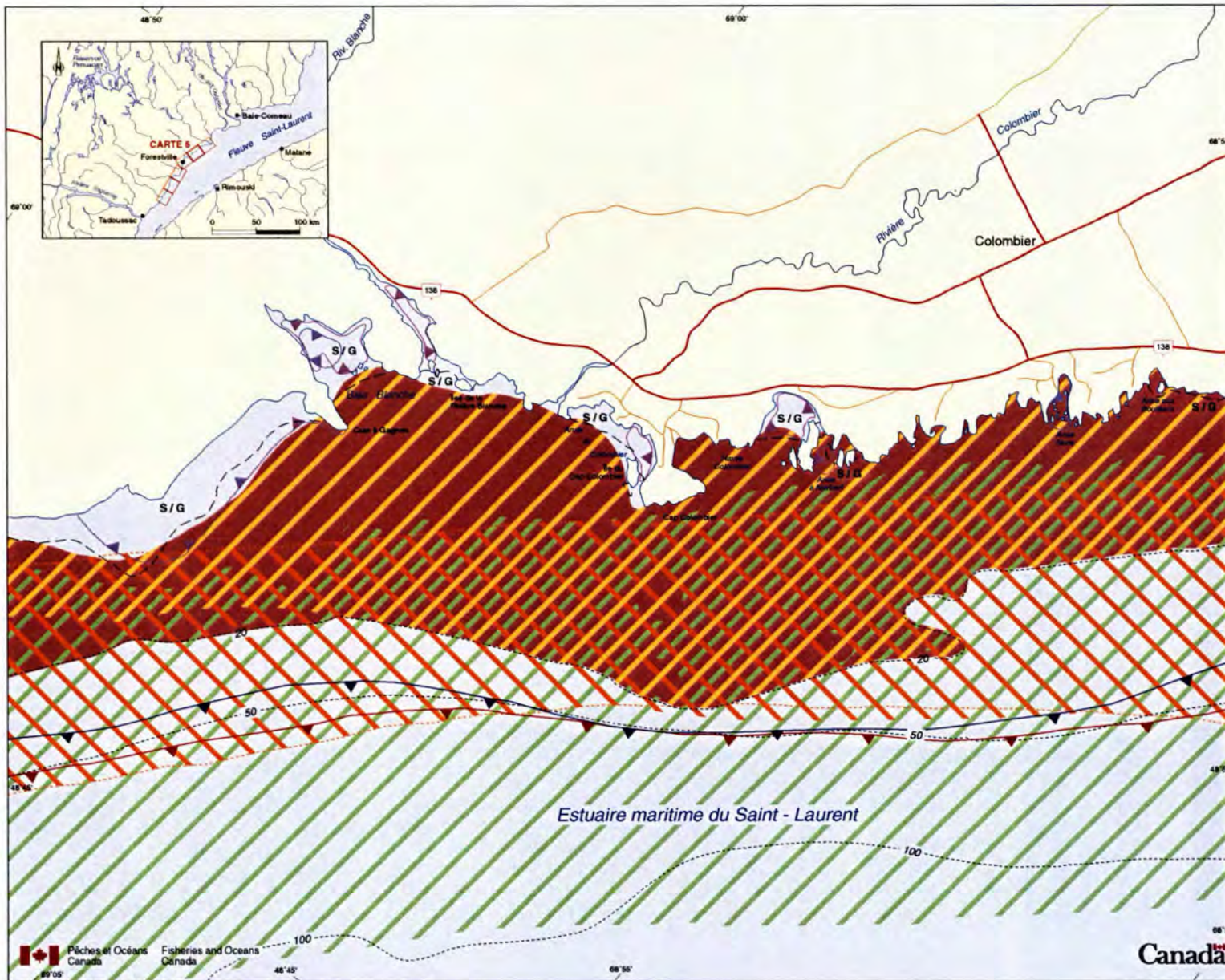
- Limite intertidale
 - Herbaciae salée
 - S / G Sable et gravier
 - V Vase
 - Laminaire
 - Zostère marine
- INVERTÉBRÉS**
 (répartition adultes et juvéniles)
- Buccin commun
 - Moule bleue
 - Mye commune
 - Crabe des neiges
 - Crabe des neiges (concentration adultes)
 - Oursin vert
 - Macre de Stimpson
 - Macre de Stimpson (concentration générale)
- FAUNE AVIENNE**
- Haite printanière des oies blanches, canards et autres
 - Concentration d'oiseaux aquatiques partout le long de la côte
- BATHYMÉTRIE**
- 50 - Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
- 138 Route principale
 - Route secondaire et chemin d'accès



**CARTE 4
HABITAT ET
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Invertébrés et avifaune)
Forestville**

- Limite intertidale
 - Herbaciae salée
 - S / G: Sable et gravier
 - Laminaire
 - Zostère marine
- INVERTÉBRÉS
(répartition adultes et juvéniles)**
- Buccin commun
 - Moule bleue
 - Mye commune
 - Crabe des neiges
 - Crabe des neiges (concentration adultes)
 - Oursin vert
 - Macre de Stimpson
 - Macre de Stimpson (concentration générale)
- FAUNE AVIENNE**
- Héronnière
 - Colonie d'oiseaux
 - Concentration d'oiseaux aquatiques partout le long de la côte
- BATHYMÉTRIE**
- 50: Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
- 138: Route principale
 - Route secondaire et chemin d'accès





CARTE 5
HABITAT ET
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Invertébrés et avifaune)
Colombier

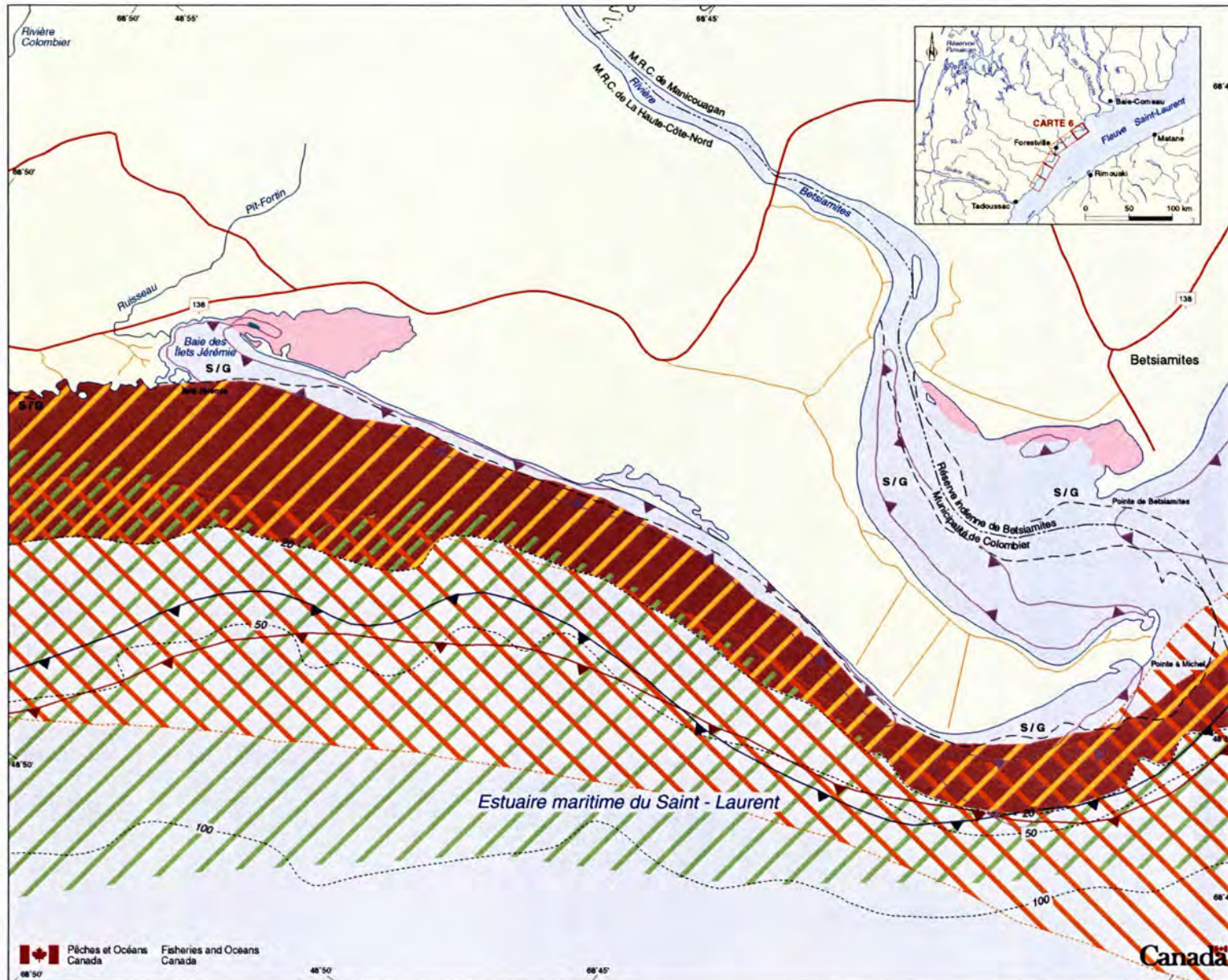
- Limite intertidale
- S/G Sable et gravier
- Laminaire
- INVERTÉBRÉS**
(répartition adultes et juvéniles)
- Buccin commun
- Moule bleue
- Mye commune
- Crabe des neiges
- Crabe des neiges (concentration adultes)
- Oursin vert
- Mactre de Stimpson
- Mactre de Stimpson (concentration générale)
- FAUNE AVIENNE**
Concentration d'oiseaux aquatiques partout le long de la côte
- BATHYMÉTRIE**
-- 50 -- Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
138 Route principale
Route secondaire et chemin d'accès



GRUPE CONSEIL
GENIVAR

Pêches et Océans
 Canada
 Fisheries and Oceans
 Canada

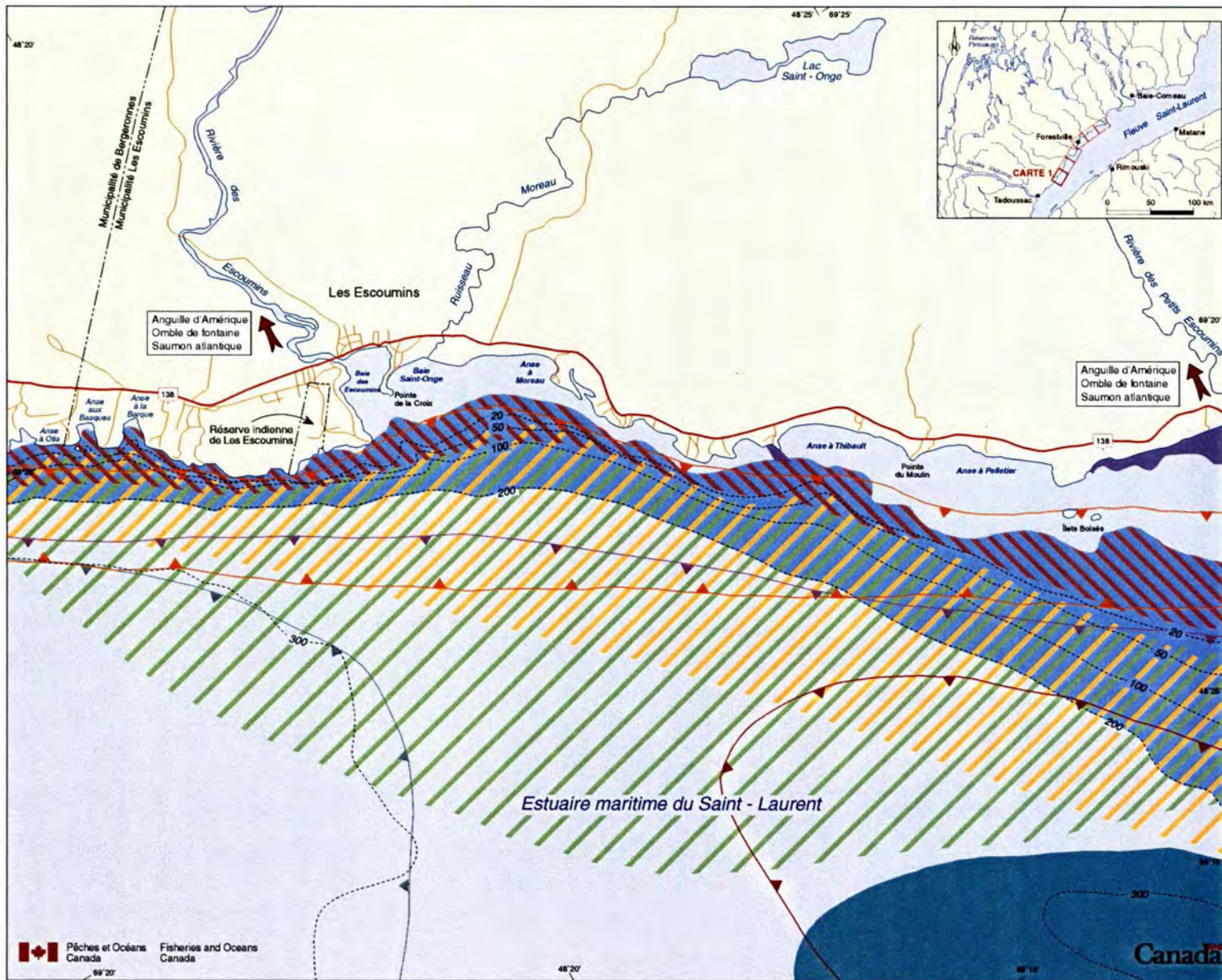
Canada



CARTE 6
HABITAT ET
RESSOURCES HALIÉTIQUES
(Invertébrés et avifaune)
Betsiamites

- Limite intertidale
 - Herbaciaie salée
 - S / G : Sable et gravier
 - Laminaire
 - Zostère marine
- INVERTÉBRÉS**
 (répartition adultes et juvéniles)
- Buccin commun
 - Mye commune
 - Crabe des neiges
 - Crabe des neiges (concentration adultes)
 - Oursin vert
 - Macre de Stimpson
 - Macre de Stimpson (concentration générale)
- FAUNE AVIENNE**
 Concentration d'oiseaux aquatiques partout le long de la côte
- BATHYMÉTRIE**
 -- 50 -- Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
 - 138 - Route principale
 Route secondaire et chemin d'accès





CARTE 1
RESSOURCES HALIÉUTIQUES
(Poissons et mammifères marins)
Escoumins

- POISSONS DE FOND**
(répartition adultes et juvéniles)
- Flétan atlantique
 - Flétan de Groenland
 - Morue franche
 - Pie grise
 - Autres plies
- POISSON ANADROME / CATADROME**
(répartition adultes et juvéniles)
- Esturgeon noir
 - Migration en rivière
- POISSONS PÉLAGIQUES**
- Capelan (trayère régulière)
- Les adultes et les juvéniles du hareng atlantique et du capelan sont répartis sur l'ensemble de la carte
- MAMMIFÈRES MARINS**
- Béluga (répartition adultes)
 - Phoque du Groenland (concentration / échouerie)
 - Cétacés (alimentation adultes / jeunes)
- BATHYMÉTRIE**
- Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
- Route principale
 - Route secondaire et chemin d'accès

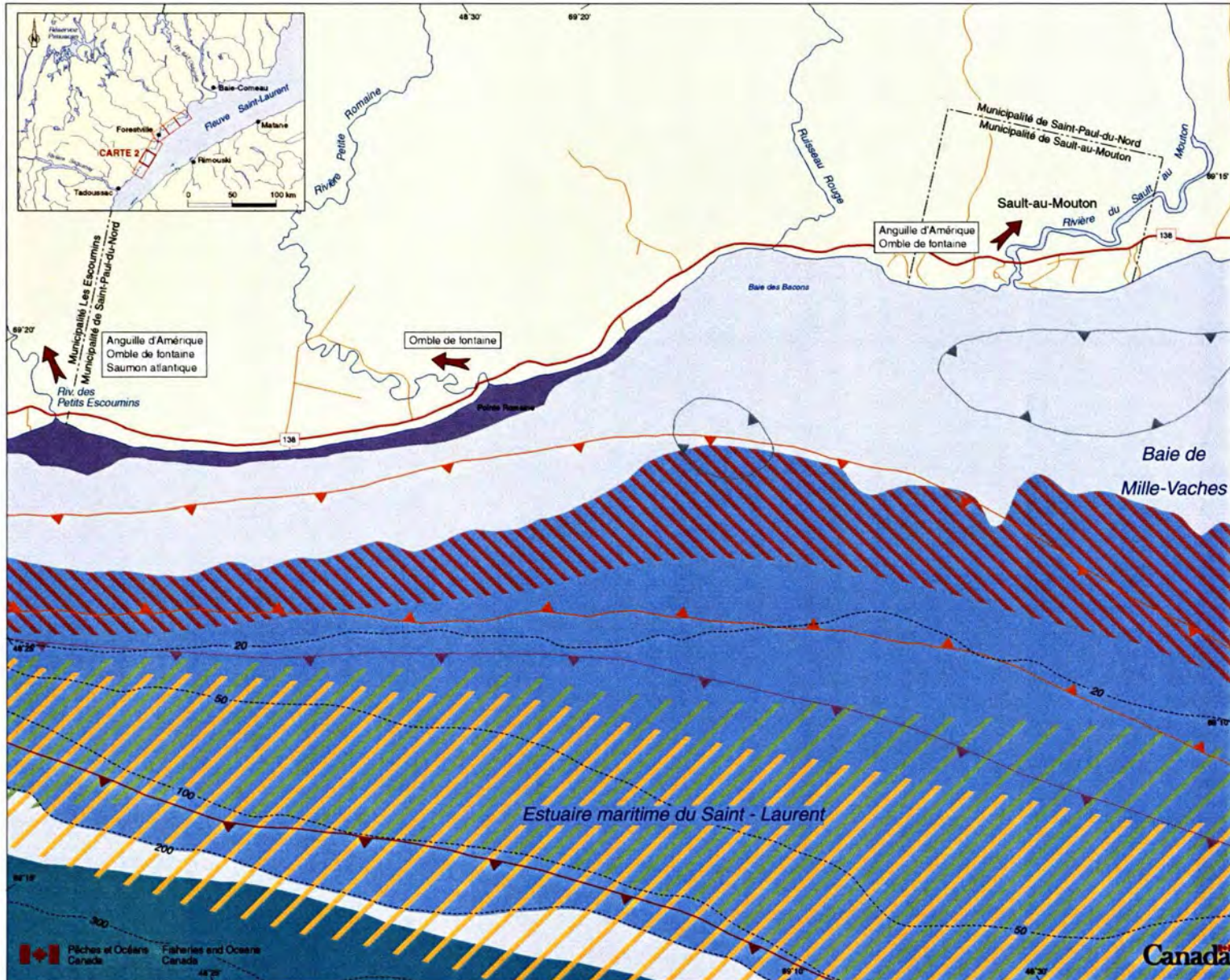
Canada

Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

0 0.5 1 1.5 2 km

GRUPE CONSEIL
GENIVAR



CARTE 2

RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Poissons et mammifères marins)
Sault-au-Mouton

POISSONS DE FOND
(répartition adultes et juvéniles)

- Flétan atlantique
- Flétan de Groenland
- Morue franche
- Plie grise
- Autres plies

POISSON ANADROME / CATADROME
(répartition adultes et juvéniles)

- Esturgeon noir
- Migration en rivière

POISSONS PELAGIQUES

- Capelan (frayère régulière)

Les adultes et les juvéniles du hareng atlantique et du capelan sont répartis sur l'ensemble de la carte

MAMMIFÈRES MARINS

- Béluga (répartition adultes)
- Phoque du Groenland (concentration / échouerie)
- Phoque commun (échouerie / mise bas)

BATHYMÉTRIE

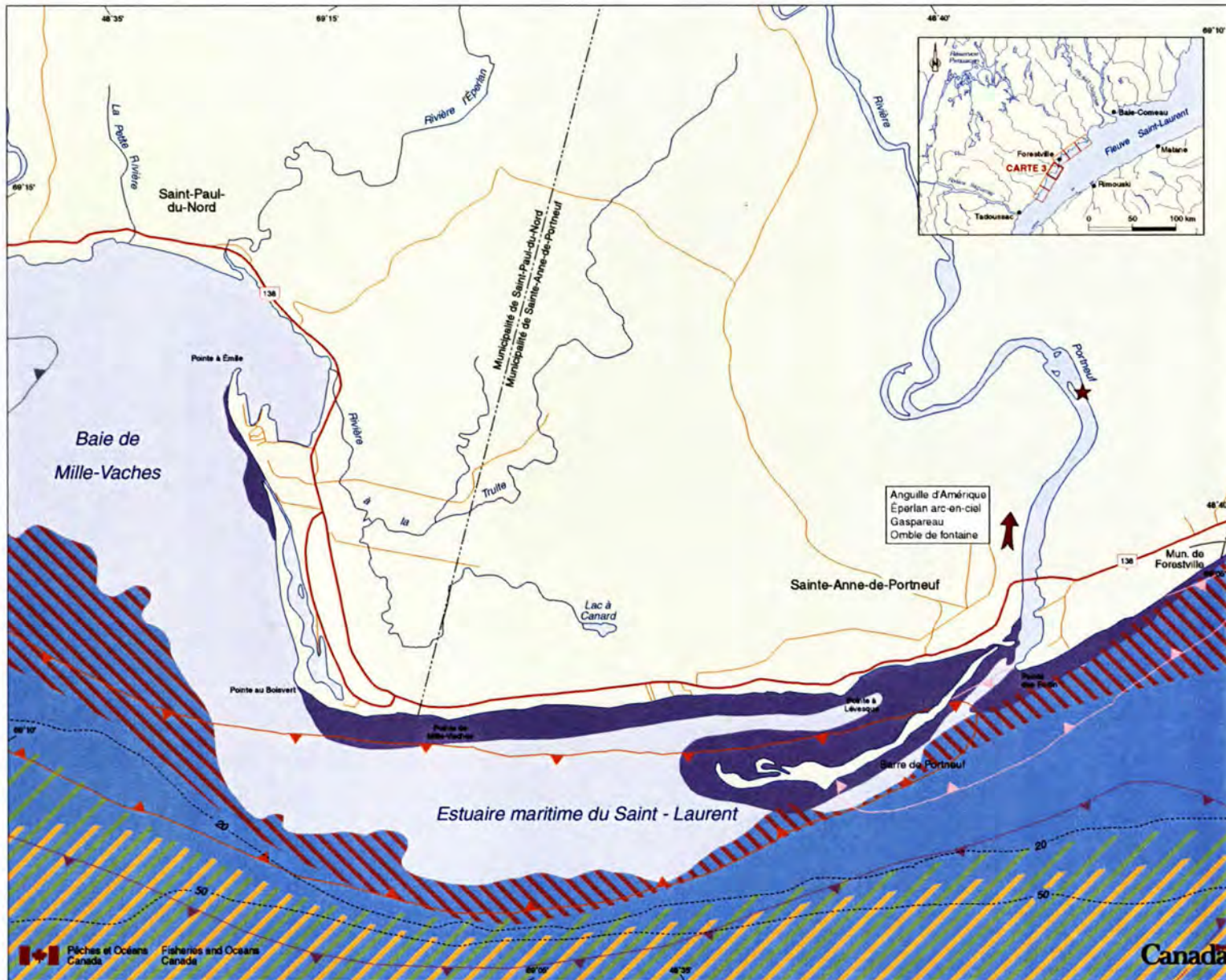
- 50 Profondeur (mètre)

INFRASTRUCTURE

- 138 Route principale
- Route secondaire et chemin d'accès

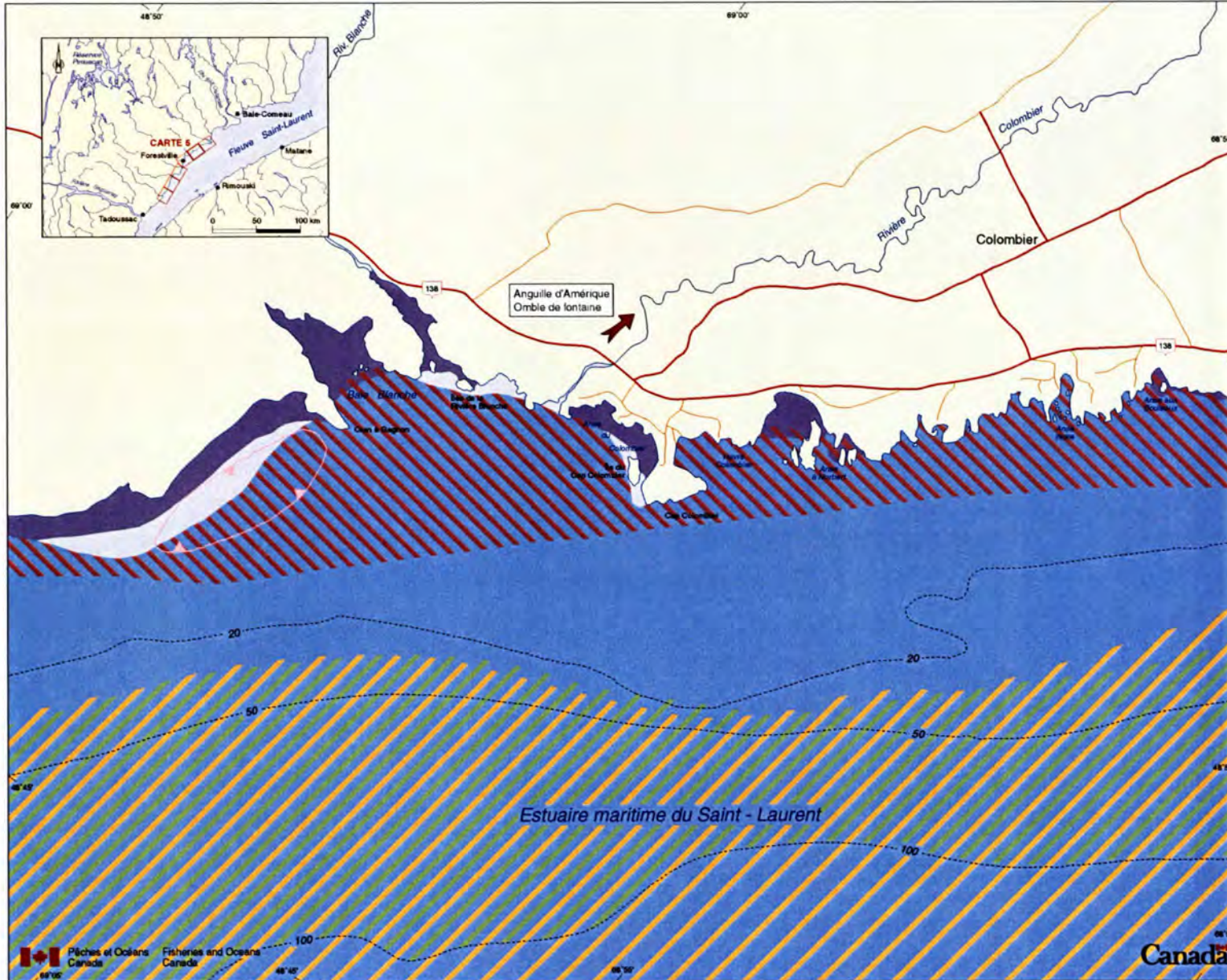
0 0,5 1 1,5 2 km

GROUPE CONSEIL GENIVAR



CARTE 3
RESSOURCES HALIÉUTIQUES
 (Poissons et mammifères marins)
 Saint-Paul-du-Nord
 Sainte-Anne-de-Portneuf

- POISSONS DE FOND**
 (répartition adultes et juvéniles)
- Flétan atlantique
 - Morue franche
 - Plies (autres espèces que Plie grise)
- POISSON ANADROME / CATADROME**
 (répartition adultes et juvéniles)
- Esturgeon noir
 - Migration en rivière
 - Frayère à Éperlan arc-en-ciel
- POISSONS PÉLAGIQUES**
- Capelan (frayère régulière)
- Les adultes et les juvéniles du hareng atlantique et du capelan sont répartis sur l'ensemble de la carte
- MAMMIFÈRES MARINS**
- Béluga (répartition adultes)
 - Phoque du Groenland (concentration / échouerie)
 - Phoque commun (échouerie / mise bas)
 - Phoque gris (concentration / échouerie)
- BATHYMÉTRIE**
- 50 --- Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
- 138 --- Route principale
 - Route secondaire et chemin d'accès
-
-
-



CARTE 5
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Poissons et mammifères marins)
Colombier

POISSONS DE FOND
(répartition adultes et juvéniles)

- Flétan atlantique
- Morue franche
- Plies (autres espèces que Plie grise)

POISSON ANADROME / CATADROME
(répartition adultes et juvéniles)

- Esturgeon noir
- Migration en rivière

POISSONS PÉLAGIQUES

- Capelan (frayère régulière)

Les adultes et les juvéniles du hareng atlantique et du capelan sont répartis sur l'ensemble de la carte

MAMMIFÈRE MARIN

- Phoque gris (concentration / échouerie)

BATHYMETRIE

- 50 - Profondeur (mètre)

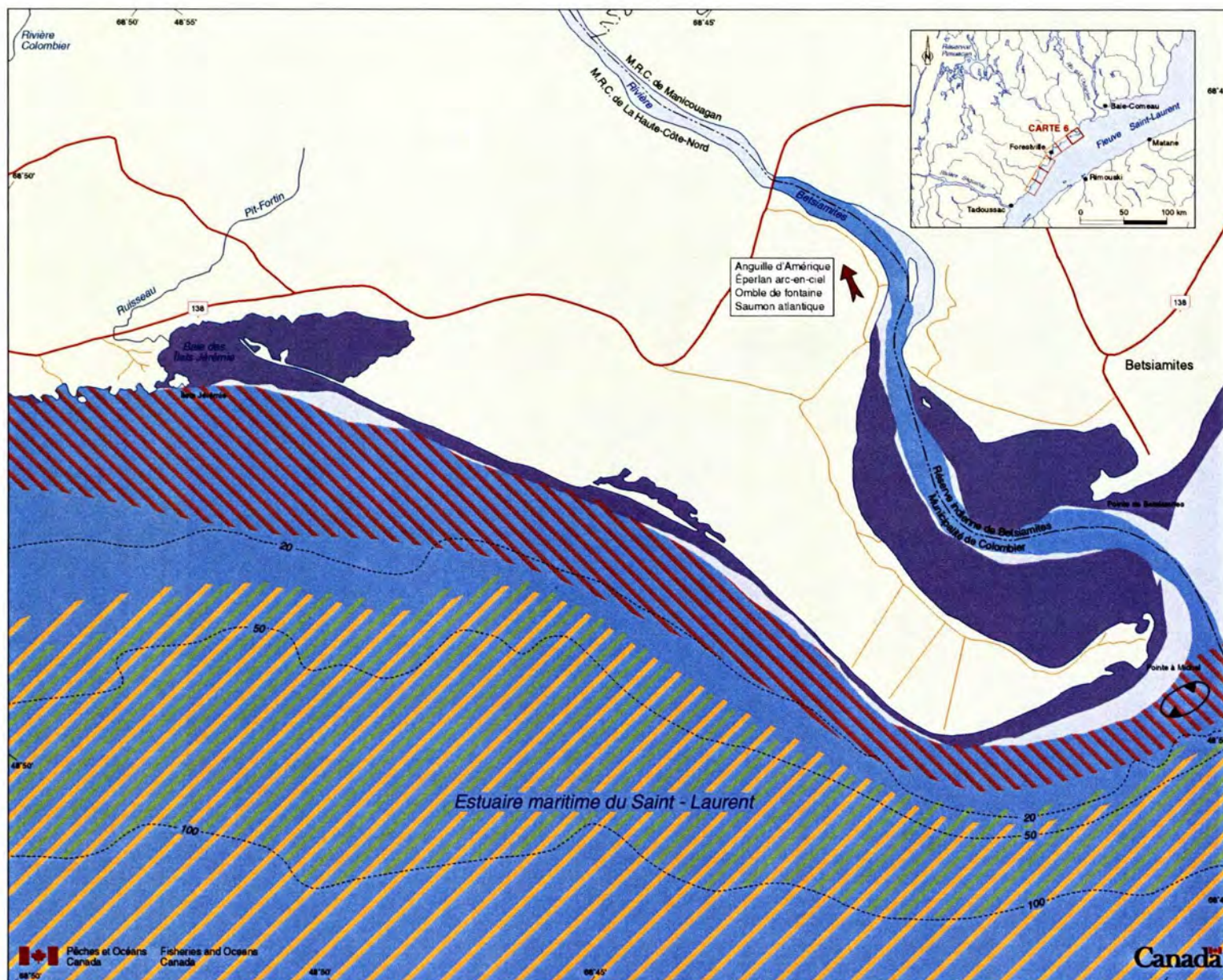
INFRASTRUCTURE

- 138 - Route principale
- - - - - Route secondaire et chemin d'accès

0 0.5 1 1.5 2 km

Canada

GRUPE CONSEIL GENIVAR



CARTE 6
RESSOURCES HALIEUTIQUES
(Poissons et mammifères marins)
Betsiamites

- POISSONS DE FOND**
 (répartition adultes et juvéniles)
- Flétan atlantique
 - Morue franche
 - Plies (autres espèces que Plie grise)
- POISSON ANADROME / CATADROME**
 (répartition adultes et juvéniles)
- Esturgeon noir
 - Migration en rivière
- POISSONS PÉLAGIQUES**
- Capelan (frayère régulière)
- Les adultes et les juvéniles du hareng atlantique et du capelan sont répartis sur l'ensemble de la carte
- MAMMIFÈRE MARIN**
- Phoque sp. (échouerie)
- BATHYMÉTRIE**
- 50 Profondeur (mètre)
- INFRASTRUCTURE**
- 138 Route principale
 - Route secondaire et chemin d'accès



GRUPE CONSEIL
GENIVAR

ANNEXE 2

Composition du comité côtier lors des phases II, III et IV
du projet-pilote de gestion intégrée de la zone
côtière Les Escourmins à la rivière Betsiamites

ANNEXE 2. Composition du comité côtier lors des phases II, III et IV du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites

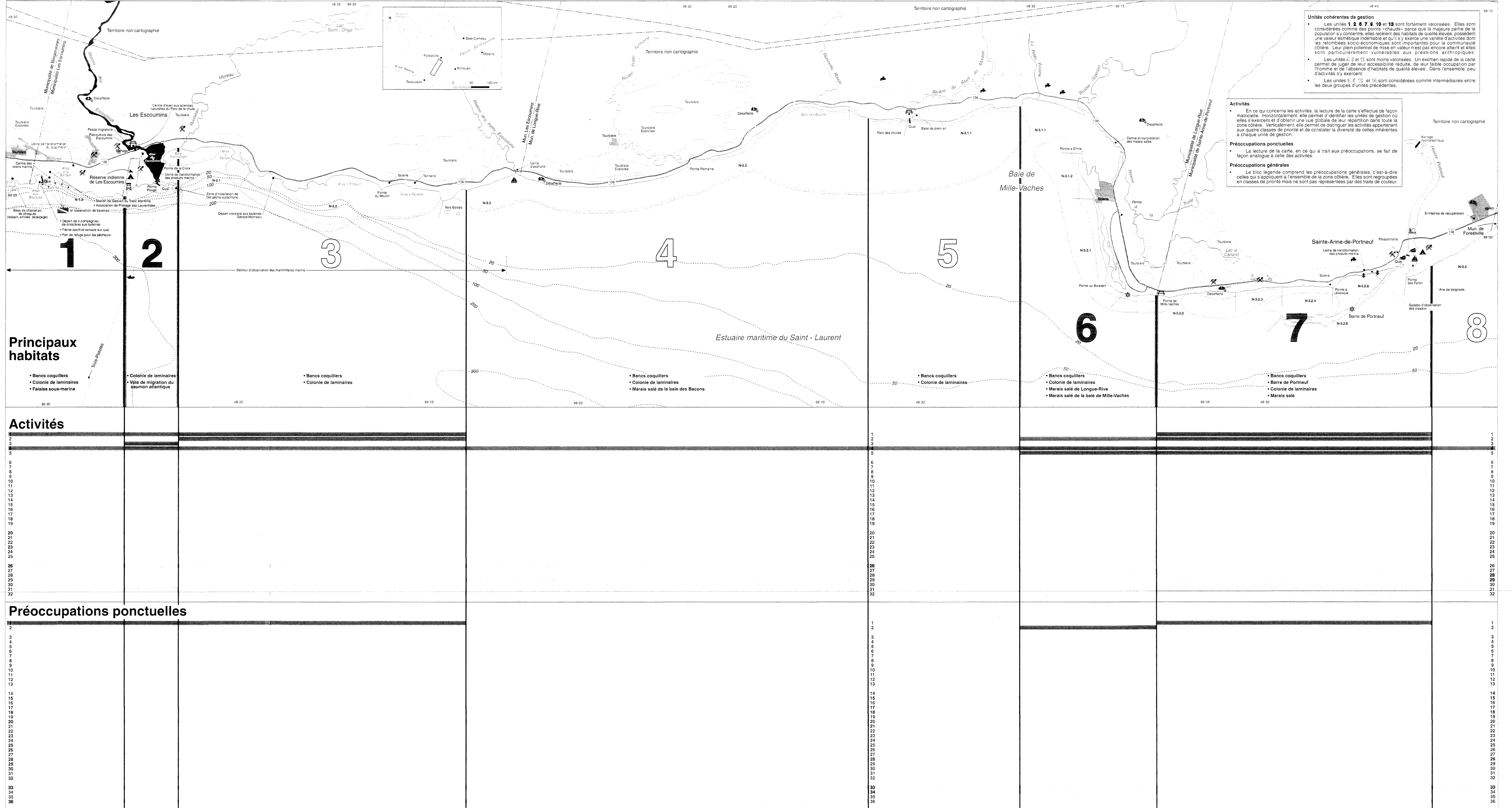
Organismes	Représentant(e)	Phases		
		I	III	IV
Croisière du Grand Héron	Yvon Bélanger	√	√	√
Comité de développement de la Baie Verte	Rachel St-Louis	√	√	√
Société d'aide au développement des collectivités	Danielle Simard	√	√	√
Centre local de développement Haute-Côte-Nord	Anne Scallon	√	√	√
Mairie de Sainte-Anne-de-Portneuf et préfet de la MRC Haute-Côte-Nord	Jean-Marie Delaunay	√	√	√
Urbaniste de la MRC Haute-Côte-Nord	Yves Gendron	√	√	√
Conseillère municipale des Escoumins et directrice du Centre des Loisirs marins Les Escoumins – 1998	Laurie Levasseur	√	√	
Agent de développement d'Essipit	Didier Ross	√	√	√
Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	Nadia Ménard	√	√	√
Pêches et Océans Canada	Jean Morisset	√	√	√
Coquillages nordiques inc.	Renaud Desmeules	√		
Centre d'interprétation des marais salés	Judes Joncas		√	
	Linda Hovington	√		
Pêcheur commercial	Francis Laurencelle		√	√
	Pierre Léonard		√	√
Les pionniers des baleines	Lévis Ross	√		
Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire	Jacinthe Gagnon	√		
	Marc Larin		√	
	Rachel Racine			√
Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf	Marie-Laure Pilette		√	√
École de la mer	Mathieu Cusson	√		
Centre des Loisirs marins Les Escoumins	Steve Moreau	√		
Association des pêcheurs de phoques des Escoumins	Donald Tremblay	√		
Marina de Sainte-Anne-de-Portneuf	Bruno Fortin	√		
Phase II : 4 réunions				
Phase III : 8 réunions				
Phase IV : (en cours)				

ANNEXE 3

Carte synthèse

Projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière
Les Escoumins à la rivière Betsiamites

CARTE SYNTHÈSE (Unités de gestion, principaux habitats, activités et préoccupations de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamises)



Unités cohérentes de gestion

- Les unités 1, 2, 6, 7, 8, 10 et 13 sont fortement valorisées. Elles sont considérées comme des points «chauds» parce que la majeure partie de la population s'y concentre, elles possèdent des habitats de qualité élevée, possèdent une valeur esthétique inestimable et qu'il y a une variété d'activités dont les retombées socio-économiques sont importantes pour la communauté côtière. Leur plein potentiel de mise en valeur n'est pas encore atteint et elles sont particulièrement vulnérables aux pressions anthropiques.
- Les unités 3, 4 et 5 sont moins valorisées. Un examen rapide de la carte permet de juger de leur accessibilité réduite, de leur faible occupation par l'homme et de l'absence d'habitats de qualité élevée. Dans l'ensemble, peu d'activités s'y exercent.
- Les unités 6, 7, 8, 10 et 13 sont considérées comme intermédiaires entre les deux groupes d'unités précédentes.

Activités

- En ce qui concerne les activités, la lecture de la carte s'effectue de façon matricielle. Horizontalement, elle permet d'identifier les unités de gestion où elles s'exercent et d'obtenir une vue globale de leur répartition dans toute la zone côtière. Verticalement, elle permet de constater les activités appartenant aux quatre classes de priorité et de constater la diversité de celles inhérentes à chaque unité de gestion.

Préoccupations ponctuelles

- La lecture de la carte, en ce qui a trait aux préoccupations, se fait de façon analogue à celle des activités.

Préoccupations générales

- Le bloc légende comprend les préoccupations générales, c'est-à-dire celles qui s'appliquent à l'ensemble de la zone côtière. Elles sont regroupées en classes de priorité mais ne sont pas représentées par des traits de couleur.

Principaux habitats

- Bancs coquilliers
- Colonie de laminaires
- Faïsses sous-marines
- Colonie de laminaires
- Vole de migration du saumon atlantique
- Bancs coquilliers
- Colonie de laminaires
- Bancs coquilliers
- Colonie de laminaires
- Marais salé de la baie des Bacons
- Bancs coquilliers
- Colonie de laminaires
- Marais salé de la baie de Mille-Vaches
- Bancs coquilliers
- Barre de Portneuf
- Colonie de laminaires
- Marais salé

Activités

- Observation des mammifères marins (en mer)
- Cueillette commerciale de myes
- Liens intritiver (travailleurs)
- Pêche commerciale
- Activités industrielles
- Interprétation de la nature
- Plongée sous-marine
- Recherche scientifique
- Randonnée pédestre
- Kayak de mer
- Vilégiateur
- Pêche sportive côtière
- Chasse aux phoques
- Observation des mammifères marins (à partir de la terre)
- Camping
- Activités de transbordement aux quais
- Excursion en mer (autre que mammifères marins)
- Navette des pilotes
- Interprétation du patrimoine historique
- Navigation de plaisance
- Chasse à la sauvagine
- Observation d'oiseaux
- Manifestation ou événement populaire
- Cueillette artisanale de myes
- Cueillette artisanale d'autres mollusques
- Pêche de subsistance
- Agriculture
- Véhicule tout terrain
- Cueillette de petits fruits
- Fête côtière (spontanée)
- Baignade
- Tir au pigeon d'argile

Préoccupations ponctuelles

- Le harcèlement des mammifères marins
- La pollution industrielle
- Les véhicules tout terrain qui détruisent les habitats côtiers
- La perturbation des habitats et des usages estuariens et côtiers liée à la réduction du débit des rivières Portneuf et Saull aux Cochons
- Les motoneiges et autres bateaux de plaisance qui dérangent par le bruit et qui harcèlent les mammifères marins
- Les billots de bois de la rivière Saull aux Cochons
- La protection de l'aire d'alimentation du roquail bleu
- Les plongeurs versus les kayakistes, les pilotes et les plaisanciers (conflit d'usage)
- La surexploitation des bancs de myes
- La détérioration du quai des Escoumins
- Le manque d'espace au quai
- La privatisation accrue des rives qui limite de plus en plus l'accès au fleuve
- La chasse à la sauvagine et observation des oiseaux (conflit d'usage)
- L'érosion des berges (glissement de terrain, etc.)
- La méconnaissance des activités de recherche qui se déroulent en zone côtière
- La manque d'accès au fleuve
- Le danger des nouvelles pêches sur les ressources utilisées par les mammifères marins et les oiseaux (krill, lançon, capelan)
- La coupe forestière anarchique en milieu côtier
- La perturbation causée au marais salé par le bétail
- La chasse professionnelle aux phoques versus la chasse artisanale (conflit d'usage)
- Les motoneiges qui détruisent les marais salés
- Le manque d'observatoires ou de fenêtres sur le fleuve
- Les impacts liés à des bris de barrages
- Les déversements localisés liés aux activités de transbordement
- La plongée sous-marine et les cueilleurs d'oursins (conflit d'usage)
- La présence d'écorces et de copeaux dans la baie Laval
- La détérioration des aides à la navigation
- La mortalité ou les blessures de mammifères marins liées aux collisions avec les traversiers et autres bateaux
- La perturbation d'habitats par les plongeurs
- La navette des pilotes de Saint-Laurent et les kayakistes (conflit d'usage)
- La protection de l'aire d'alimentation des autres espèces de roquails
- Le manque de suivi des zones coquillères
- La capture accidentelle de mammifères marins par les pêcheurs commerciaux et de subsistance
- L'expansion de la salicaire et ses effets sur les milieux humides
- Le libre accès à la ressource (pêche sportive côtière dans la baie Laval et possiblement ailleurs)
- La pollution liée au camping sauvage des kayakistes

Préoccupations générales

- La surexploitation des ressources commerciales ou potentiellement commerciales (autre que les myes)
- La pollution générale qui affecte la qualité des eaux côtières
- La pollution générale qui affecte la qualité des eaux souterraines
- La pollution causée par les rejets d'égouts et les fosses septiques non conformes
- Le manque de connaissances sur les habitats
- Les déversements d'hydrocarbures (urgences environnementales)
- Le manque de connaissances sur les espèces rares ou menacées
- Les impacts de tout projet de développement en milieu côtier
- Le nettoyage des berges
- Le zonage et la réglementation municipale (et MRC) à améliorer pour une meilleure gestion de la côte
- La gestion des déchets en générale
- La pollution causée par les dépotoirs clandestins
- La pollution visuelle
- L'érosion des berges liée aux activités de l'homme
- Le braconnage
- Les impacts liés à des crues exceptionnelles
- Le remblayage en milieu côtier
- Les déversements liés aux accidents routiers
- L'architecture anarchique des infrastructures côtières qui cause des discordances visuelles

ACTIVITÉS

- Observation des mammifères marins (en mer)
- Cueillette commerciale de myes
- Liens intritiver (travailleurs)
- Pêche commerciale
- Activités industrielles
- Interprétation de la nature
- Plongée sous-marine
- Recherche scientifique
- Randonnée pédestre
- Kayak de mer
- Vilégiateur
- Pêche sportive côtière
- Chasse aux phoques
- Observation des mammifères marins (à partir de la terre)
- Camping
- Activités de transbordement aux quais
- Excursion en mer (autre que mammifères marins)
- Navette des pilotes
- Interprétation du patrimoine historique
- Navigation de plaisance
- Chasse à la sauvagine
- Observation d'oiseaux
- Manifestation ou événement populaire
- Cueillette artisanale de myes
- Cueillette artisanale d'autres mollusques
- Pêche de subsistance
- Agriculture
- Véhicule tout terrain
- Cueillette de petits fruits
- Fête côtière (spontanée)
- Baignade
- Tir au pigeon d'argile

Ordre de priorité: D C B A
Faible Priorité Élevée

PRÉOCCUPATIONS PONCTUELLES

- Le harcèlement des mammifères marins
- La pollution industrielle
- Les véhicules tout terrain qui détruisent les habitats côtiers
- La perturbation des habitats et des usages estuariens et côtiers liée à la réduction du débit des rivières Portneuf et Saull aux Cochons
- Les motoneiges et autres bateaux de plaisance qui dérangent par le bruit et qui harcèlent les mammifères marins
- Les billots de bois de la rivière Saull aux Cochons
- La protection de l'aire d'alimentation du roquail bleu
- Les plongeurs versus les kayakistes, les pilotes et les plaisanciers (conflit d'usage)
- La surexploitation des bancs de myes
- La détérioration du quai des Escoumins
- Le manque d'espace au quai
- La privatisation accrue des rives qui limite de plus en plus l'accès au fleuve
- La chasse à la sauvagine et observation des oiseaux (conflit d'usage)
- L'érosion des berges (glissement de terrain, etc.)
- La méconnaissance des activités de recherche qui se déroulent en zone côtière
- La manque d'accès au fleuve
- Le danger des nouvelles pêches sur les ressources utilisées par les mammifères marins et les oiseaux (krill, lançon, capelan)
- La coupe forestière anarchique en milieu côtier
- La perturbation causée au marais salé par le bétail
- La chasse professionnelle aux phoques versus la chasse artisanale (conflit d'usage)
- Les motoneiges qui détruisent les marais salés
- Le manque d'observatoires ou de fenêtres sur le fleuve
- Les impacts liés à des bris de barrages
- Les déversements localisés liés aux activités de transbordement
- La plongée sous-marine et les cueilleurs d'oursins (conflit d'usage)
- La présence d'écorces et de copeaux dans la baie Laval
- La détérioration des aides à la navigation
- La mortalité ou les blessures de mammifères marins liées aux collisions avec les traversiers et autres bateaux
- La perturbation d'habitats par les plongeurs
- La navette des pilotes de Saint-Laurent et les kayakistes (conflit d'usage)
- La protection de l'aire d'alimentation des autres espèces de roquails
- Le manque de suivi des zones coquillères
- La capture accidentelle de mammifères marins par les pêcheurs commerciaux et de subsistance
- L'expansion de la salicaire et ses effets sur les milieux humides
- Le libre accès à la ressource (pêche sportive côtière dans la baie Laval et possiblement ailleurs)
- La pollution liée au camping sauvage des kayakistes

Ordre de priorité: D C B A
Faible Priorité Élevée

AFFECTATION DU TERRITOIRE ET EXPLOITATION DES RESSOURCES

AFFECTATION DU TERRITOIRE

- Culture ou pâturage
- Tourbière et coupe forestière
- Forêt
- Industrielle
- Portuaire
- Récréotouristique
- Résidentielle
- Urbaine
- Vilégiateur

ZONE D'EXPLOITATION

- Cueillette
- Moule bleu
- Mye commune
- Oursin vert
- Herbaciaie salée
- Laminaire

VEGÉTATION AQUATIQUE

- Herbaciaie salée
- Laminaire

BATHYMETRIE

- 50 - Profondeur (mètre)

INFRASTRUCTURE NAUTIQUE ET RÉCREATIVE

- Balise de navigation
- Marina ou havre de pêche
- Range de mise à l'eau
- Tour d'observation des baleines
- Traversier
- Camping
- Halte routière

AUTRES INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire et chemin d'accès
- Sentier pédestre projeté
- Ligne hydroélectrique
- Limite municipale
- N.S.1 Secteur coquillier
- Banc d'emprunt sableux, graviers
- Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent
- Heliport
- Périmètre d'urbanisation
- Zone agricole

AUTRE

- Rivière à saumon
- Site de plongée sous-marine
- Pêche blanche à l'époulin
- Egout
- Site d'emboussement
- Prise d'eau

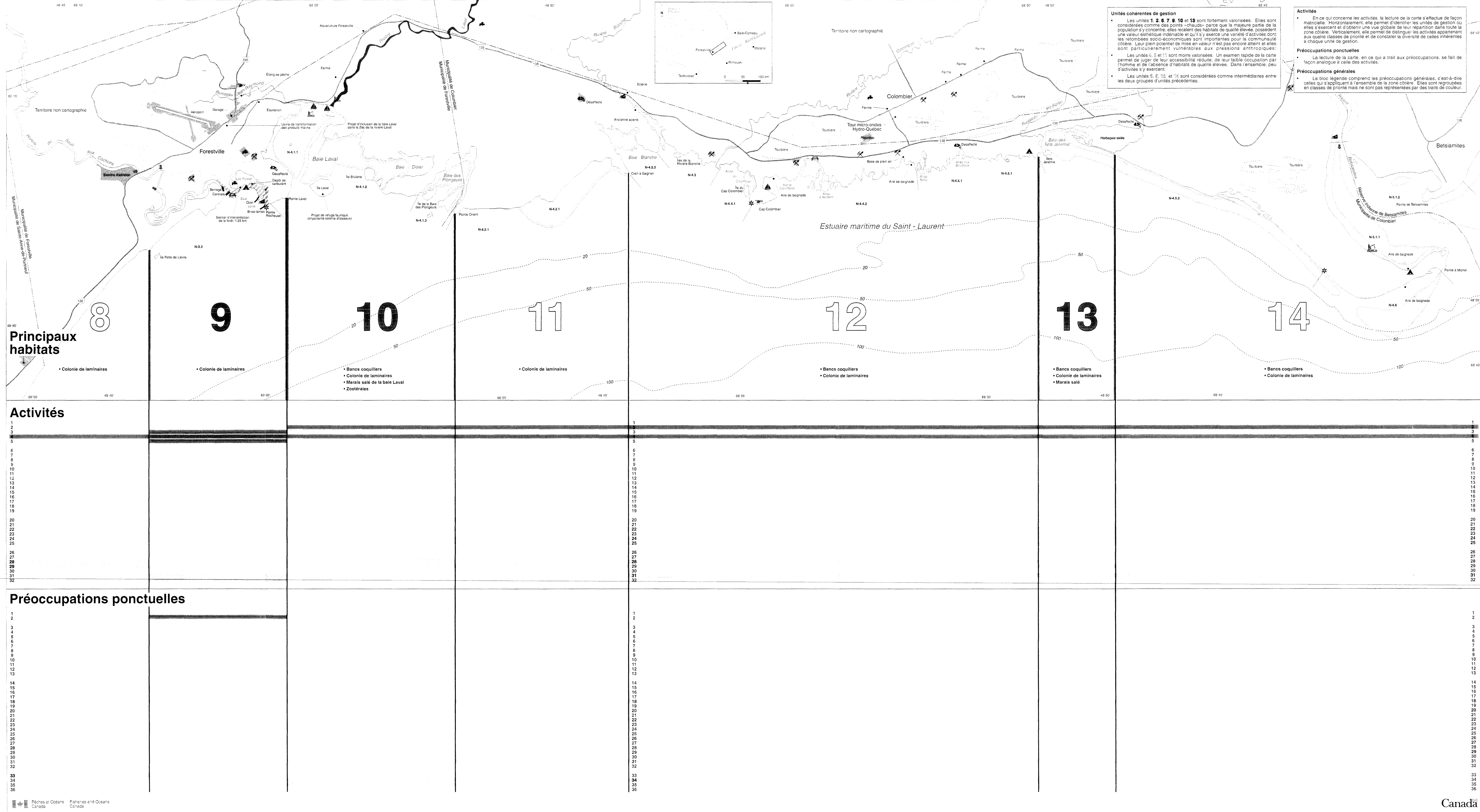
UNITÉ DE GESTION

- Identification
- Valorisation élevée
- Valorisation moyenne
- Valorisation faible

Canada GENIVAR

Pour une meilleure lecture de cette carte, le lecteur devrait consulter le rapport de Laumière et Morisset (1998) intitulé «Projet-pilote (Phase II), Cadre de référence pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamises».

CARTE SYNTHÈSE (Unités de gestion, principaux habitats, activités et préoccupations de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites)



Unités cohérentes de gestion

- Les unités 1, 2, 6, 7, 9, 10 et 13 sont fortement valorisées. Elles sont considérées comme des points «chauds» parce que la majeure partie de la population s'y concentre, elles recèlent des habitats de qualité élevée, possèdent une valeur esthétique indéniable et qu'il y a une variété d'activités dont les retombées socio-économiques sont importantes pour la communauté côtière. Leur plein potentiel de mise en valeur n'est pas encore atteint et elles sont particulièrement vulnérables aux pressions anthropiques.
- Les unités 4, 5 et 11 sont moins valorisées. Un examen rapide de la carte permet de juger de leur accessibilité réduite, de leur faible occupation par l'homme et de l'absence d'habitats de qualité élevée. Dans l'ensemble, peu d'activités s'y exercent.
- Les unités 3, 8, 12 et 14 sont considérées comme intermédiaires entre les deux groupes d'unités précédentes.

Activités

- En ce qui concerne les activités, la lecture de la carte s'effectue de façon matricielle. Horizontalement, elle permet d'identifier les unités de gestion où elles s'exercent et d'obtenir une vue globale de leur répartition dans toute la zone côtière. Verticalement, elle permet de distinguer les activités appartenant aux quatre classes de priorité et de constater la diversité de celles-ci à chaque unité de gestion.

Préoccupations ponctuelles

- La lecture de la carte, en ce qui a trait aux préoccupations, se fait de façon analogue à celle des activités.

Préoccupations générales

- Le bloc légende comprend les préoccupations générales, c'est-à-dire celles qui s'appliquent à l'ensemble de la zone côtière. Elles sont regroupées en classes de priorité mais ne sont pas représentées par des traits de couleur.

Principaux habitats

- Unité 8: Colonie de laminaires
- Unité 9: Colonie de laminaires
- Unité 10: Bancs coquilliers, Colonie de laminaires, Marais salé de la baie Laval, Zostérites
- Unité 11: Colonie de laminaires
- Unité 12: Bancs coquilliers, Colonie de laminaires
- Unité 13: Bancs coquilliers, Colonie de laminaires, Marais salé
- Unité 14: Bancs coquilliers, Colonie de laminaires

Activités

1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31
32	32	32	32	32	32

Préoccupations ponctuelles

1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31
32	32	32	32	32	32
33	33	33	33	33	33
34	34	34	34	34	34
35	35	35	35	35	35
36	36	36	36	36	36

- ACTIVITÉS**
- 1 Observation des mammifères marins (en mer)
 - 2 Cueillette commerciale de myes
 - 3 Liens interriveres (traversiers)
 - 4 Pêche commerciale
 - 5 Activités industrielles
 - 6 Interprétation de la nature
 - 7 Plongée sous-marine
 - 8 Recherche scientifique
 - 9 Randonnée pédestre
 - 10 Kayak de mer
 - 11 Villégiature
 - 12 Pêche sportive côtière
 - 13 Chasse aux phoques
 - 14 Observation des mammifères marins (à partir de la terre)
 - 15 Camping
 - 16 Activités de transportement aux quais
 - 17 Excursion en mer (autre que mammifères marins)
 - 18 Navette des pilotes
 - 19 Interprétation du patrimoine historique
 - 20 Navigation de plaisance
 - 21 Chasse à la sauvagine
 - 22 Observation d'oiseaux
 - 23 Manifestation ou événement populaire
 - 24 Cueillette artisanale de myes
 - 25 Cueillette artisanale d'autres mollusques
 - 26 Pêche de subsistance
 - 27 Agriculture
 - 28 Véhicule tout terrain
 - 29 Cueillette de petits fruits
 - 30 Fête côtière (spontanée)
 - 31 Baignade
 - 32 Tir au pigeon d'argile
- Ordre de priorité:** D C B A
Faible → Priorité → Élevée

- PRÉOCCUPATIONS PONCTUELLES**
- 1 Le harcèlement des mammifères marins
 - 2 La pollution industrielle
 - 3 Les véhicules tout terrain qui détruisent les habitats côtiers
 - 4 La perturbation des habitats et des usages estuariens et côtiers liée à la réduction du débit des rivières Portneuf et Sault aux Cochons
 - 5 Les motomarines et autres bateaux de plaisance qui dérangent par le bruit et qui harcèlent les mammifères marins
 - 6 Les billots de bois de la rivière Sault aux Cochons
 - 7 La protection de l'aire d'alimentation du rorqual bleu
 - 8 Les plongeurs versus les kayakistes, les pilotes et les plaisanciers (conflit d'usage)
 - 9 La surexploitation des bancs de myes
 - 10 La détérioration du quai des Escoumins
 - 11 Le manque d'espace au rivi
 - 12 La privatisation accrue des quais qui limite de plus en plus l'accès au fleuve
 - 13 La chasse à la sauvagine et observation des oiseaux (conflit d'usage)
 - 14 L'érosion des berges (glissement de terrain, etc.)
 - 15 La méconnaissance des activités de recherche qui se déroulent en zone côtière
 - 16 La manque d'accès au fleuve
 - 17 Le danger des nouvelles pêches sur les ressources utilisées par les mammifères marins et les oiseaux (kilti, lançon, capelan)
 - 18 La coupe forestière anarchique en milieu côtier
 - 19 La perturbation causée au marais salé par le bétail
 - 20 La chasse professionnelle aux phoques versus la chasse artisanale (conflit d'usage)
 - 21 Les motoneiges qui détruisent les marais salés
 - 22 Le manque d'observatoires ou de fenêtres sur le fleuve
 - 23 Les impacts liés à des bris de barrages
 - 24 Les déversements localisés liés aux activités de transportement
 - 25 La plongée sous-marine et les cueilleurs d'oursins (conflit d'usage)
 - 26 La présence d'écorces et de copeaux dans la baie Laval
 - 27 La détérioration des aides à la navigation
 - 28 La mortalité ou les blessures de mammifères marins liées aux collisions avec les traversiers et autres bateaux
 - 29 La perturbation d'habitats par les plongeurs
 - 30 La navette des pilotes du Saint-Laurent et les kayakistes (conflit d'usage)
 - 31 La protection de l'aire d'alimentation des autres espèces de rorquals
 - 32 Le manque de suivi des zones coquillères
 - 33 La capture accidentelle de mammifères marins par les pêcheurs commerciaux et de subsistance
 - 34 L'expansion de la salicaire et ses effets sur les milieux humides
 - 35 Le libre accès à la ressource (pêche sportive kayakiste dans la baie Laval et possiblement ailleurs)
 - 36 La pollution liée au camping sauvage des kayakistes
- Ordre de priorité:** D C B A
Faible → Priorité → Élevée

- PRÉOCCUPATIONS GÉNÉRALES**
- 37 La surexploitation des ressources commerciales ou potentiellement commerciales (autre que les myes)
 - 38 La pollution générale qui affecte la qualité des eaux côtières
 - 39 La pollution générale qui affecte la qualité des eaux souterraines
 - 40 La pollution causée par les rejets d'égouts et les fosses septiques non conformes
 - 41 Le manque de connaissances sur les habitats
 - 42 Les déversements d'hydrocarbures (urgences environnementales)
 - 43 Le manque de connaissances sur les espèces rares ou menacées
 - 44 Les impacts de tout projet de développement en milieu côtier
 - 45 Le nettoyage des berges
 - 46 Le zonage et la réglementation municipale (et MRC) à améliorer pour une meilleure gestion de la côte
 - 47 La gestion des déchets en générale
 - 48 La pollution causée par les dépotoirs clandestins
 - 49 La pollution visuelle
 - 50 L'érosion des berges liée aux activités de l'homme
 - 51 Le bronnage
 - 52 Les impacts liés à des crues exceptionnelles
 - 53 Le remblayage en milieu côtier
 - 54 Les déversements liés aux accidents routiers
 - 55 L'architecture anarchique des infrastructures côtières qui cause des discordances visuelles
- UNITÉ DE GESTION**
- 56 Identification
 - 57 Valorisation élevée
 - 58 Valorisation moyenne
 - 59 Valorisation faible
- Canada GENIVAR

Pour une meilleure lecture de cette carte, le lecteur devrait consulter le rapport de Laumière et Morisset (1998) intitulé «Projet-pilote (Phase II) - Cadre de référence pour la gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins - Rivière Betsiamites».

ANNEXE 4

Liste des partenaires potentiels
pour la mise en oeuvre du plan d'action

ANNEXE 4. Liste des partenaires potentiels pour la mise en œuvre du plan d'action.

1. Corridor récréo-touristique Côte-Nord
 2. Conseil régional de développement (CRD)
 3. Société d'aide au développement des collectivités (SADC)
 4. Centre local de développement de la Haute-Côte-Nord
 5. Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent
 6. Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
 7. Essipit et Betsiamites
 8. Administration portuaire des Escoumins
 9. Corporation des infrastructures portuaires des Escoumins (CIPE)
 10. Groupe de recherche et d'éducation sur le milieu marin (GREMM)
 11. Centre d'interprétation des marais salés de Longue Rive
 12. Association des intervenants en plongée sous-marine des Escoumins
 13. Administration de pilotage des Laurentides
 14. Canards Illimités Canada
 15. Fondation de la faune du Québec
 16. Forêt Habitée
 17. Les Pionniers des baleines et les croisières du Grand Héron
 18. Association des pêcheurs de phoques des Escoumins
 19. Comité de développement de la Baie Verte
 20. Explo-Nature, éducation-recherche
 21. Centre des loisirs marins des Escoumins
 22. Association des bateliers du Saguenay et autres bateliers
 23. Association des pêcheurs professionnels de la Côte-Nord
 24. ZEC rivière Laval
 25. Hydro-Québec
 26. Kruger et Daishowa
 27. Centre de gestion du trafic maritime
 28. Clubs d'ornithologie
 29. Cueilleurs de myes
 30. Tourisme Haute-Côte-Nord
 31. Explo-mer (Québec Hors-Circuit)
 32. Mer et monde
 33. Paradis marins
 34. Centre marin de recherche et de développement Atlan
 35. Groupement agroforestier et touristique de la Haute-Côte-Nord
 36. TransLoup
 37. Corporation touristique de Bergeronnes
 38. MRC de la Haute-Côte-Nord
 39. Les municipalités de la MRC de la Haute-Côte-Nord
 40. Comité d'environnement de Forestville
 41. RSP Hydro inc. et Innergex
 42. Comité d'action de la rivière à saumons Les Escoumins et la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins
 43. Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
 44. Association touristique régionale (ATR) Manicouagan
 45. Médias d'information locale (journaux, radios, télévision)
 46. Ministères provinciaux
 47. Ministères fédéraux
-

QH 541.5 .W3 L341 2000
Lalumiere, R.
Projet-pilote de gestion
integree de la zone coti...
317497 12071564 c.1